



Bulletin Officiel

N° 5096 Lundi 02 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DU CMF</u>	
AGREMENTS DE NOMINATION DE NOUVEAUX DIRIGEANTS-INTERMEDIAIRES EN BOURSE	2
<u>AVIS DE LA BOURSE</u>	
RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED	3
<u>AVIS DE SOCIETES</u>	
<u>COMMUNIQUE DE PRESSE</u>	
ARTES	4
<u>INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS</u>	
SO.TE.TEL	5
<u>PAIEMENT DE DIVIDENDES</u>	
FCP SALAMETT PLUS	6
FCP IRADETT 100	6
FCP IRADETT 50	6
FCP IRADETT 20	6
FCP IRADETT CEA	6
<u>ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE</u>	
ARTES – AGE -	7
ARTES – AGO -	7
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES</u>	
SICAV AVENIR	8-9
SICAV L'INVESTISSEUR	10-11
SICAV L'EPARGNANT	12-13
<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-1 »	14-18
<u>COURBE DES TAUX</u>	19
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	20-21
<u>ANNEXE I</u>	
LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015</u>	
- ARAB TUNISIAN LEASE – ATL –	
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -	
<u>ANNEXE III</u>	
<u>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31/12/2015</u>	
- GIF FILTER	
- TUNISIE PROFILES ALUMINIUM – TPR -	
<u>ANNEXE IV</u>	
<u>ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015</u>	
- FCP IRADETT 100	
- FAP IRADETT CEA	

AVIS DU CMF

تعلم هيئة السوق المالية كافة المتدخلين في السوق أنّه في إطار تطبيق أحكام الفصل 63 جديد من الأمر عدد 1678 لسنة 2007 المؤرخ في 5 جويلية 2007 المنقح والمتمم للأمر عدد 2478 لسنة 1999 المؤرخ في غرة نوفمبر 1999 المتعلق بضبط النظام الأساسي لوسطاء البورصة، قرّر مجلس هيئة السوق المالية خلال جلسته المنعقدة بتاريخ 21 أبريل 2016 الموافقة على تعيين كل من:

- السيد حسين طراد كرئيس مجلس إدارة جديد لدى شركة وسيط STB Finance بالبورصة لدى مجمع الشركة التونسية للبنك.
- و السيد سفيان الهمامي كمدير عام جديد لدى شركة الوساطة بالبورصة "أكسيس رأس المال للوساطة".

AVIS DE LA BOURSE

RESULTAT DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE UNIMED

A partir du **jeudi 28 avril 2016**, les **25 450 000 actions** de nominal un dinar chacune, composant le capital social de la société **UNIMED** sont introduites au Marché **Principal** de la Cote de la Bourse, avec un cours de **11,800 dinars** par action.

Le démarrage des négociations sur le titre **UNIMED** est fixé pour le **mercredi 04 mai 2016**, dans les conditions suivantes:

- Code ISIN : TN0007720014
- Mnémonique : UMED
- Libellé : UNIMED
- Prix d'introduction : 11,800 dinars
- Groupe de cotation : 11 (continu)

Il est rappelé que l'offre globale a porté sur le placement de **3 662 450 actions** et réalisé de la manière suivante :

1- Au moyen d'une Offre à Prix Ouvert -OPO- centralisée par la Bourse de Tunis : La répartition par intermédiaire des actions offertes dans le cadre de cette **OPO** est donnée par le tableau suivant :

Intermédiaire	Nombre de demandes retenues	Nombre de demandes servies*	Quantité totale demandée et retenue	Quantité attribuée par catégorie		Total attribué OPO
				Catégorie A	Catégorie B	
AFC	126	119	635 463	20 027		20 027
AMEN INVEST	724	525	1 139 230	35 750		35 750
ATTIJARI INTERMEDIATION	178	163	2 366 397	74 536		74 536
AXIS BOURSE	51	51	652 605	20 554		20 554
BEST INVEST	29	29	66 750	2 095		2 095
BH INVEST	52	52	290 288	9 158		9 158
BIAT CAPITAL	349	349	4 710 385	148 420		148 420
BNA CAPITALAUX	283	250	2 379 351	74 949		74 949
CCF	164	158	1 047 989	33 018		33 018
CGF	434	360	469 822	14 712		14 712
CGI	121	121	517 058	16 309		16 309
FINACORP	109	85	1 780 100	56 061		56 061
MAC SA	588	571	4 019 948	126 665		126 665
MAXULA BOURSE	237	234	772 782	24 352		24 352
MCP	116	82	38 145	1 152		1 152
SBT	4	4	3 335	106		106
SCIF	162	150	514 624	16 215		16 215
STB FINANCE	164	163	1 134 115	35 710		35 710
TSI	328	234	85 139	2 533		2 533
TUNISIE VALEURS	1 639	1518	3 940 418	123 888	7 000	130 888
UBCI FINANCE	134	133	74 766	2 323		2 323
UFI	26	26	84 815	2 669		2 669
UIB FINANCE	161	13	11 680	248		248
Total OPO	6 179	5 390	26 735 205	841 450		848 450

* Compte tenu d'un taux de satisfaction de 3,1% de la catégorie A, les ordres dont la quantité demandée est inférieure ou égale à **31 actions** n'ont pas été servis, soit **789 ordres**. Ainsi, le nombre de nouveaux actionnaires dans l'OPO est ramené à **5 390**.

1- Au moyen d'un Placement Global centralisé par Tunisie Valeurs : Ce placement a permis aux **18** investisseurs institutionnels qui ont participé à la formation du prix de l'Offre d'acquérir les **1 700 000 actions** offertes dans le cadre de ce placement.

2- Au moyen d'un Placement Privé, centralisé par Tunisie Valeurs, auprès de **41** investisseurs qui ont acquis les **1 114 000 actions** offertes dans le cadre de ce placement.

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Automobiles Réseau Tunisien et Services « ARTES »
Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 - 1002 Tunis

La société ARTES informe ses honorables actionnaires et le public que son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 29 Avril 2016, a décidé de reporter l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire fixées auparavant le 10 mai 2016 à une date ultérieure.

Les nouvelles dates de l'AGO et l'AGE seront fixées et communiquées ultérieurement.

La société a informé le Conseil du Marché financier de ce qui suit :

« Suite à l'indisponibilité de certains actionnaires représentant le noyau dur du capital de la société ARTES (pour des contraintes et raisons exceptionnelles), et suite à l'indisponibilité des deux administrateurs étrangers pour la date du 10 Mai 2016 et pour garantir la réussite des deux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 29 Avril 2016, a décidé de reporter l'Assemblée Générale Ordinaire fixée auparavant le 10 mai 2016 à une date ultérieure. Le Conseil a décidé aussi de reporter l'Assemblée Générale Extraordinaire fixée auparavant le 10 Mai 2016 à une date ultérieure. Les nouvelles dates de l'AGO et L'AGE seront fixées et communiquées ultérieurement. »

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DE SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL »**

Siège social : Rue des entrepreneurs Z.I Charguia II, BP 640 -1080 Tunis-

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SOTETEL » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2016.

Designation	1ere Trimestre			2015
	2015	2016	Δ en %	
Produits d'exploitation	7060	10528	49,12%	39291
Ventes, travaux & services	7022	10488	49,36%	39136
- Chiffre d'affaires local	6961	10488	50,66%	39075
- Chiffre d'affaires export	61	0	-100,00%	61
Autres produits d'exploitations	38	40	4,84%	155
Charges d'exploitation dont :	9667	10708	10,77%	44154
Achats consommés	5530	6305	14,00%	26501
Services extérieurs	453	475	4,85%	1703
Charges du personnel	3083	3383	9,72%	12969
Dotation aux Amort & aux Prov	422	387	-8,40%	2384
Autres charges d'exploitation	178	158	-11,07%	596
Taux d'évolution de la marge	93,09%			
Resultat d'exploitation	-2607	-180	93,09%	-4863
PRODUITS FINANCIERS	56	1	-97,89%	144
CHARGES FINANCIERES	110	171	55,12%	783
AUTRES GAINS ORDINAIRES	85	79	-6,51%	340

NB : Les indicateurs d'activité du premier trimestre 2016 publiés ci-dessus sont issus de la situation comptable avant audit arrêtée selon les mêmes principes et méthodes comptables.

Commentaires sur les indicateurs du 1^{er} Trimestre 2016

- Un chiffre d'affaires du premier trimestre 2016 (10,488 MTND) en hausse de 49% par rapport au premier trimestre 2015 ;
- Des charges d'exploitation du premier trimestre 2016 (10,708 MTND) en hausse de 11% par rapport au premier trimestre 2015 ;
- Amélioration significative du taux d'évolution de la marge de 93% permettant de réduire le niveau du déficit enregistré au cours des exercices antérieurs.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP SALAMETT PLUS

Fonds commun de placement obligataire

FCP IRADETT 100

Fonds commun de placement mixte

FCP IRADETT 50

Fonds commun de placement mixte

FCP IRADETT 20

Fonds commun de placement mixte

FCP IRADETT CEA

Fonds commun de placement mixte

Adresse : 5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis

L'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS, gestionnaire des fonds communs de placement FCP SALAMETT PLUS, FCP IRADETT 100, FCP IRADETT 50, FCP IRADETT 20 et FCP IRADETT CEA a décidé de mettre en paiement les dividendes relatifs à l'exercice 2015 comme suit :

FCP SALAMETT PLUS	: 0,413 Dinar par part
FCP IRADETT 100	: 0,106 Dinar par part
FCP IRADETT 50	: 0,178 Dinar par part
FCP IRADETT 20	: 0,226 Dinar par part
FCP IRADETT CEA	: 0,276 Dinar par part

Ces dividendes sont payables à partir du **3 mai 2016** aux guichets de l'ARAB FINANCIAL CONSULTANTS au 5, rue du Yen- Résidence El Karama -Les Berges du Lac II-1053 Tunis.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mai à 10 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Mise à jour des statuts de la société ;
2. Questions Diverses ;
3. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3458

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Automobile Réseau Tunisien et Services ARTES
Siège Social : 39, Avenue Kheireddine Pacha BP 33 -1002 Tunis-

Messieurs les actionnaires de la société Artes sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 10 Mai 2016 à 09 Heures à l'hôtel Regency Gammarth afin de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d'administration sur l'activité de la société ainsi que du groupe Artes durant l'exercice 2015 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les conventions visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;
3. Approbation, des rapports du conseil d'administration, états financiers et conventions ;
4. Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 ;
5. Quitus pour l'exercice 2015 aux administrateurs, et fixation des jetons de Présence ;
6. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés du groupe Artes arrêtés au 31/12/2015.
7. Approbation des états financiers consolidés du groupe Artes au 31/12/2015 ;
8. Statuer sur la demande de démission d'un administrateur ;
9. Nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration ;
10. Pouvoirs pour formalités.

2016 - AS - 3444

AVIS DE SOCIETES

RESOLUTIONS ADOPTEES

SICAV AVENIR

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 34, rue Hédi Karray- 1004 El Menzah IV

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, et approuve les opérations réalisées dans le cadre des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

- Sommes distribuables : 44.141,395 dinars
- Montant à distribuer : 44.136,960 dinars
- Report à nouveau : 4,435 dinars

Elle fixe par conséquent à **1,920 dinar** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **mardi 17 mai 2016** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV AVENIR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 17 mai 2016; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire ou mise à sa disposition chez STB MANAGER, pour les anciens actionnaires qui ne disposent pas de compte bancaire à la STB.

Les actionnaires auront jusqu'au lundi 16 mai 2016 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV AVENIR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2015, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, ratifie la cooptation de la Société Tunisienne de Banque, en tant qu'administrateur en remplacement de madame Hanen HADJ SALAH, démissionnaire, pour la période restant à courir de son mandat prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

SICAV L'INVESTISSEUR

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Nouira – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et approuve les opérations réalisées dans le cadre des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	38.922,205 dinars
Dividendes à distribuer	:	38.912,633 dinars
Résultat à reporter	:	9,572 dinars

Elle fixe par conséquent à **2,137 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **jeudi 19 mai 2016** selon le choix des actionnaires :

- soit en numéraire,
- soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'INVESTISSEUR, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 19 mai 2016; la soultte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire. Les actionnaires auront jusqu'au mercredi 18 mai 2016 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'INVESTISSEUR.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2015, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, ratifie la cooptation de la Société Tunisienne de Banque, et de la STB MANAGER en tant qu'administrateurs en remplacement de monsieur Khaled FENDRI et monsieur Lebid ZAAFRANE, démissionnaires, pour la période restant à courir de leurs mandats prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

SICAV L'EPARGNANT

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : Rue Hédi Nouria – 1001 Tunis

Résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 avril 2016

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015 ainsi que les différentes observations échangées en cours de séance, prend acte du rapport du commissaire aux comptes et approuve le rapport du conseil d'administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, prend acte du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015 établi en application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, approuve la répartition des sommes distribuables telle que proposée par le conseil d'administration :

Sommes distribuables	:	17.177.080,614 dinars
Dividendes à distribuer	:	17.174.080,464 dinars
Résultat à reporter	:	3.000,150 dinars

Elle fixe par conséquent à **4,436 dinars** le dividende par action.

Ce dividende sera mis en paiement à partir du **lundi 30 mai 2016** selon le choix des actionnaires :

- Soit en numéraire
 - Soit sous forme de réinvestissement en actions SICAV L'EPARGNANT, sur la base de la valeur liquidative calculée pour la journée du 30 mai 2016; la soulte, montant qui n'aurait pas permis de souscrire à une action entière, sera versée dans le compte de l'actionnaire.
- Les actionnaires auront jusqu'au vendredi 27 mai 2016 pour faire leur choix. Passé ce délai, le dividende sera automatiquement réinvesti en actions SICAV L'EPARGNANT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire fixe à 1 000 dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2015, montant pris en charge par la société de gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, ratifie la cooptation de la Société Tunisienne de Banque (deux postes), et de la STB MANAGER (un poste) en tant qu'administrateurs en remplacement de messieurs Amor CHOUHI, Hédi ABDELMOUMEN et Samir TRABELSI, démissionnaires, pour la période restant à courir de leurs mandats prenant fin à la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2017. Elle prend également acte de la démission de messieurs Mohamed Naceur HADJI et Lebid ZAAFRANE.

Ainsi, le conseil sera constitué des membres suivants :

Membre	Mandat
- M.Taoufik MNASRI	2015-2017
- M. Mohamed Ridha BESBES	2015-2017
- STB INVEST SICAF	2015-2017
- Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurance « STAR »	2015-2017
- STB SICAR	2014-2016
- Société Tunisienne de Banque	2015-2017
- Société Tunisienne de Banque	2015-2017
- STB MANAGER	2015-2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, des publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1^{er} août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

- 7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

- 7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

- C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

- La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015 » enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 02 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,389%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,448%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,568%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,628%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,643%	980,060
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,702%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,775%	1 002,513
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,822%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,897%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,226%	1 016,913
TN0008000341	BTA 4 ans " 5.3% janvier 2018"	5,627%		994,511
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,762%	993,783
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,792%	863,420
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,838%	991,156
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,007%	983,005
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,130%	975,664
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,176%	982,706
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,417%	1 023,484
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,464%	956,185
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,587%	968,006
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,724%		957,809
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,728%	956,207
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,764%		965,472
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	6,887%		984,973

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,298	160,347		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,195	108,230		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	92,890	92,914		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,255	14,260		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,260	104,291		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,462	1,464		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	102,929	103,009		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,200	39,211		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,181	53,194		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	135,952	135,490		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	498,985	497,713		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	117,180	116,916		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	124,759	124,589		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	135,395	135,229		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	119,391	119,107		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	94,882	95,116		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	142,050	141,696		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	91,816	91,374		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	93,243	93,146		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	137,597	137,641		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	125,442	125,571		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	80,096	80,222		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	107,117	107,186		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	94,884	95,005		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	98,983	98,836		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,702	102,366		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	18,716	18,690		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 513,835	1 515,800		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 217,383	2 225,102		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	117,589	118,300		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,190	107,856		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,589	139,961		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	142,632	143,420		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,246	15,197		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 102,766	5 100,103		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 965,969	4 951,503		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,347	2,351		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,084	2,085		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,114	1,118		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,059	1,060		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,055	1,055		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,053	1,055		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	102,428	102,572		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,322	9,433		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	109,664	110,952		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,153	118,398		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2014	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,130	110,165
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,132	105,161
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,178	107,211
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	103,919	103,919
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,165	101,201
52 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,653	108,681
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,101	106,138
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,839	103,868
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,409	106,438
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,402	103,435
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,778	101,812
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	104,964	104,997
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	108,150	108,184
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	27/04/15	4,197	105,484	106,755	106,787
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,594	104,619
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,096	100,124
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,048	106,079
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,268	104,302
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,174	105,204
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,607	106,641
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,352	104,389
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,583	100,617
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,254	106,283
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,128	100,160

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	27/04/15	0,371	10,576	10,713	10,717
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,664	104,692
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,278	105,307
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,761	104,796
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,249	10,252
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,344	58,162
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	133,179	133,179
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 376,434	1 376,434
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	113,857	113,931
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	108,928	109,016
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	96,425	96,512
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,842	16,864
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	265,748	265,844
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	28,953	28,956
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 245,475	2 236,517
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	71,364	71,281
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,182	55,205
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	100,450	99,953
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	84,345	83,874
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	27/04/15	0,268	11,090	11,038	11,025
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/04/15	0,230	12,038	11,789	11,806
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	27/04/15	0,205	14,638	14,422	14,449
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/04/15	0,331	13,764	13,311	13,286
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,687	12,687
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,113	11,113
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	140,883	141,028
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	136,191	136,211
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,466	9,424
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	100,872	100,444
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,151	79,008
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	80,989	80,599
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	99,367	99,272
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	92,378	91,872
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,205	102,084
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	05/05/15	2,132	108,156	114,216	114,478
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	05/05/15	1,867	94,577	101,173	101,771
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	136,869	136,902
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,737	101,722
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	99,990	100,459
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	197,206	196,964
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,109	181,018
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,753	156,890
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	13 484,994	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,731	18,635
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	141,795	141,819
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/15	1,446	116,015	116,162	116,859
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 568,974	8 521,933
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,365	8,375
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	85,598	84,210
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	967,692	965,480
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5063,413	5068,872
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	112,042	111,759
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,145	9,237
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,500	81,444

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN LEASE –ATL-

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

L'Arab Tunisian Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Chiheb GHANMI et Mr Mohamed Neji HERGLI.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	5	25 417 901	13 772 635
Placements à court terme		-	-
Créances issues d'opérations de leasing	6	450 825 692	396 925 993
Placements à long terme	7	14 864 383	17 132 759
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	8	95 145	74 075
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	9	4 064 017	4 118 182
Autres actifs	10	6 465 291	5 339 636
<i>Total de l'actif</i>		501 732 430	437 363 279
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées		-	-
Emprunts et dettes rattachées	11	376 899 318	334 603 659
Dettes envers la clientèle	12	3 669 705	4 419 652
Fournisseurs et comptes rattachés	13	42 325 385	22 893 180
Autres passifs	14	4 255 057	3 027 638
<i>Total du passif</i>		427 149 466	364 944 128
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		25 000 000	25 000 000
Réserves		38 055 600	38 814 826
Résultats reportés		4 363 551	2 506 613
Résultat de l'exercice		7 163 813	6 097 713
<i>Total des capitaux propres</i>	15	74 582 964	72 419 152
<i>Total passif et capitaux propres</i>		501 732 430	437 363 279

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2015**

(Montants exprimés en dinars)

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-
<hr/>		
<i>Total en DT</i>	-	-
<hr/>		
2. ENGAGEMENTS DONNES		
- Accords de financement prêt à mettre en force	4 348 111	5 908 458
- Autres Engagements donnés	20 772 566	15 539 012
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	28 000 000	15 000 000
<hr/>		
<i>Total en DT</i>	53 120 678	36 447 470
<hr/>		
3. ENGAGEMENTS RECUS		
- Hypothèques reçues	15 433 405	12 352 832
- Garanties reçues d'établissements bancaires	20 772 566	15 539 012
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	77 249 936	64 041 925
<hr/>		
<i>Total en DT</i>	113 455 907	91 933 770
<hr/>		
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
- Emprunts obtenus non encore encaissés	3 217 460	1 223 450
- Crédits consentis non encore versés	11 750 671	9 592 569
- Opérations de portage	217 244	217 244
<hr/>		
<i>Total en DT</i>	15 185 375	11 033 264
<hr/>		

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		42 276 205	36 503 703
Autres produits sur opérations de leasing		1 328 303	1 342 734
<i>Total des produits de leasing</i>	16	43 604 508	37 846 437
Charges financières nettes	17	(23 182 112)	(20 211 417)
Produits des placements	18	523 847	460 053
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		20 946 243	18 095 073
Autres produits d'exploitation	19	358 433	315 423
Charges de personnel	20	(4 651 709)	(4 205 716)
Autres charges d'exploitation	21	(2 613 434)	(2 595 473)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	22	(416 630)	(477 194)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		13 622 904	11 132 113
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	(1 555 820)	(1 262 975)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	24	(749 496)	(88 270)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		11 317 588	9 780 868
Autres gains ordinaires		196 903	128 921
Autres pertes ordinaires		(8 471)	(83 837)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		11 506 019	9 825 952
Impôt sur les bénéfices	25	(4 342 207)	(3 728 240)
<i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i>		7 163 813	6 097 713
Résultat de base par action	15	0,287	0,244

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 décembre	
		2 015	2 014
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Encaissements provenant des clients de leasing		269 089 475	252 886 300
Décaissements aux fournisseurs de biens donnés en leasing		(259 725 452)	(234 525 422)
Encaissements autres que leasing	26	319 889	288 108
Décaissements autres que leasing		(4 075 599)	(7 603 473)
Décaissements au personnel		(2 273 287)	(2 148 282)
Impôts et taxes payés (autres que l'I.S)		(5 264 986)	(6 668 392)
Intérêts perçus	27	370 468	251 627
Intérêts payés	28	(20 106 104)	(18 885 697)
Impôts sur le résultat payés	29	(3 869 679)	(4 756 042)
		(25 535 274)	(21 161 273)
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>			
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Dividendes reçus sur placements à long terme	30	217 990	97 000
Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	31	223 019	386 795
Décaissements sur acquisition de placements à long terme	32	-	(600 000)
Encaissements provenant de la cession de placements à long terme	33	1 584 819	984 145
Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres	34	(434 106)	(578 841)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres	35	31 630	110 600
		1 623 352	399 699
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>			
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes versés	36	(4 999 923)	(4 999 901)
Encaissements provenant des emprunts	37	99 732 562	81 840 000
Remboursement des emprunts	38	(59 175 450)	(58 908 269)
		35 557 189	17 931 830
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		11 645 266	(2 829 744)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		13 772 635	16 602 379
Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice	39	25 417 901	13 772 635

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2015, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
KAMOUN HABIB	601 289	601 289	2,41%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
DRISS BEN SADOK MOHAMED	414 373	414 373	1,66%
FCP SECURITE	300 000	300 000	1,20%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
FCP OPTIMA	250 000	250 000	1,00%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit-bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versées aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2015, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT, n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel.*
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*
- IAS 33 – *Résultat par action.*
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation.*

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.

- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers arrêtés, au 31 décembre 2015, sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : Les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet, etc.) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3),
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4), et
- de la valeur de réalisation attendue des hypothèques inscrites consenties par les relations dont les engagements sont devenus douteux en 2014 ou ultérieurement.

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties comprenant les cautionnements bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques consenties par les relations dont les engagements ont été classés parmi les concours douteux antérieurement à 2014, n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions requises.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements de l'époque, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

3- Constitution de provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$ tel que :

- **A** : Ancienneté dans la classe B4 ;
- **N** : Année d'arrêté des états financiers ;
- **M** : Année de la dernière migration vers la classe B4.

Le risque net correspond à la valeur de l'actif après déduction :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit,
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée, et
- des provisions constituées conformément au paragraphe 2 supra.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices, comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

(c-13)- Etat des flux de trésorerie :

Le solde des comptes de liquidités et équivalents de liquidités est constitué des soldes des comptes de caisse, des soldes nets des comptes courants bancaires, des soldes des comptes espèces ouverts auprès des intermédiaires en bourse ainsi que des placements liquides en titres d'OPCVM de distribution obligatoire soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les variations de la trésorerie générées par les activités d'exploitation incluent, notamment, les entrées et sorties de trésorerie liées au leasing mobilier et immobilier ainsi que celles relatives aux immeubles donnés en location simple et aux prêts accordés au personnel.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent, notamment, des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de placements à long terme ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent, notamment, les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et aux autres emprunts matérialisés ou non par un titre.

Les intérêts payés et reçus figurent parmi les flux liés aux activités d'exploitation.

Les dividendes reçus sur les placements à long terme et les produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour comptes sont classés parmi les flux d'investissement. Les dividendes versés sont classés en flux liés aux activités de financement.

Les entrées et sorties de trésorerie liées aux activités de financement et concernant des éléments ayant un rythme de rotation rapide, des montants élevés et des échéances courtes sont présentées pour leur montant net.

Lorsqu'un contrat est comptabilisé en tant que couverture d'une position identifiable, les flux de trésorerie relatifs à ce contrat sont classés de la même façon que les flux de trésorerie de la position ainsi couverte.

(c-14)- Etat des engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan incluent les droits et obligations susceptibles de modifier le montant ou la consistance de la situation financière de la société. Les effets des droits et obligations sur le montant ou la consistance de la situation financière sont subordonnés à la réalisation de conditions ou d'opérations ultérieures.

Le tableau des engagements hors bilan distingue :

- (a) les engagements qui résultent de l'existence d'une obligation (légale, contractuelle ou implicite), et
- (b) les passifs éventuels qui résultent :
 - soit de l'existence d'une obligation dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources,
 - soit d'une obligation potentielle, dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un événement futur incertain.

Les engagements hors bilan comprennent :

- (a) les engagements de financement donnés ou reçus,
- (b) les engagements de garantie donnés ou reçus, et
- (c) les engagements réciproques.

Les engagements de financement et de garantie sont enregistrés en hors bilan dès la naissance d'une obligation contractuelle irrévocable. Ils cessent d'y figurer dès leur extinction, soit par l'arrivée du terme de l'engagement soit par sa mise en jeu.

En dehors des garanties reçues de la clientèle, la valeur pour laquelle un engagement de financement ou de garantie est comptabilisé en hors bilan résulte généralement des termes contractuels et correspond à la valeur des fonds à accorder ou à recevoir pour les engagements de financement et au montant de la garantie donnée ou reçue pour les engagements de garantie.

Les garanties reçues de la clientèle sont comptabilisées en hors bilan, lorsque leur évaluation peut être faite de façon fiable, pour leur valeur de réalisation attendue au profit de la société, sans pour autant excéder la valeur des engagements qu'elles couvrent.

Note 4. Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 31 décembre 2015, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 12,22% et ce en passant de 221 MDT à 248 MDT.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 15,76% en passant de 18.095.073 DT en 2014 à 20.946.243 DT. Par rapport à 2014, les produits de leasing ont augmenté de 15,21% et les charges financières nettes ont augmenté de 14,70%.

4-3. L'augmentation du bénéfice net de 17,48% en passant de 6.097.713 DT en 2014 à 7.163.813 DT en 2015.

Note 5. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 25.417.901 DT au 31 décembre 2015 contre 13.772.635 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Avoirs en Banques	25 397 212	13 762 427
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	40	-
+ Avoirs en Caisses	15 732	10 208
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	4 917	-
Total	25 417 901	13 772 635

Note 6. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2015, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 450.825.692 DT contre un solde net de 396.925.993 DT au 31 décembre 2014.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
Créances sur contrats mis en force		469 649 313	421 333 697
+ Encours financiers	6.1	438 166 351	392 245 357
+ Impayés		31 814 365	29 711 449
+ Créances- assurance matériel en leasing		113 604	120 213
+ Créances- factures à établir		684 171	350 477
+ Valeurs à l'encaissement		1 058 321	809 559
- Intérêts échus différés		(2 187 499)	(1 903 358)
Créances sur contrats en instance de mise en force		8 799 416	4 485 266
Total brut des créances leasing	6.2	478 448 729	425 818 963
A déduire couverture			
Provisions à base individuelle et additionnelles	6.2	(21 694 550)	(22 794 978)
Provisions collectives	6.2	(3 080 521)	(3 080 521)
Produits réservés	6.2	(2 847 966)	(3 017 472)
Total net des créances leasing		450 825 692	396 925 993

6.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2015 la somme de 438.166.351 DT contre 392.245.357 DT au 31 décembre 2014.

Par rapport au 31 décembre 2014, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 45.920.994 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2014	1 090 579 566	698 334 209	392 245 357
Capital amorti des anciens contrats	-	132 594 801	(132 594 801)
Ajouts de la période	248 011 226	50 654 451	197 356 775
Investissements (Nouveaux contrats)	238 254 519	49 380 042	188 874 477
Relocations	9 756 707	1 274 409	8 482 298
Retraits de la période	(154 105 827)	(135 264 847)	(18 840 980)
Cessions à la valeur résiduelle	(99 518 350)	(99 486 037)	(32 313)
Cessions anticipées	(25 216 873)	(19 498 891)	(5 717 982)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(190 724)	(63 081)	(127 643)
Transferts (cessions)	(10 448 531)	(6 359 881)	(4 088 650)
Radiations	(1 882 348)	(1 390 123)	(492 225)
Relocations	(16 849 001)	(8 466 834)	(8 382 167)
Soldes au 31 décembre 2015	1 184 484 964	746 318 613	438 166 351

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	510 431 406	451 964 796
à recevoir dans moins d'1 an	186 095 272	169 227 833
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	312 145 019	272 548 954
à recevoir dans plus de 5 ans	12 191 115	10 188 010
- Produits financiers non acquis	(77 249 936)	(64 041 925)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	433 181 470	387 922 871
à recevoir dans moins d'1 an	150 343 746	139 746 750
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	271 945 379	238 951 277
à recevoir dans plus de 5 ans	10 892 345	9 224 844
Valeurs résiduelles (2)	1 006 711	303 998
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	3 978 170	4 018 488
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	438 166 351	392 245 357

L'analyse des encours financiers par secteur d'activité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Bâtiment et travaux publics	79 834 741	87 814 277
Industrie	57 896 200	59 153 517
Tourisme	8 395 744	5 015 134
Commerces et services	247 154 223	203 871 801
Agriculture	44 885 444	36 390 629
Total	438 166 351	392 245 357

L'analyse des encours financiers par type de matériel se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Equipements	49 976 778	49 259 439
Matériel roulant	330 896 681	289 740 443
Matériel spécifique	29 325 175	29 129 368
<i>Sous Total</i>	<i>410 198 633</i>	<i>368 129 250</i>
Immobilier	27 967 718	24 116 107
Total	438 166 351	392 245 357

6.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis		
Encours financiers	339 797 526	84 585 530	3 592 330	2 655 463	7 535 502	438 166 351	27 967 718
Impayés	1 679 348	7 527 984	1 352 597	2 038 429	19 216 006	31 814 365	1 073 766
Créances- assurance matériel en leasing	107 941	2 859	-	-	2 803	113 604	-
Créances- factures à établir	353 232	324 813	-	-	6 127	684 171	67 296
Valeurs à l'encaissement	651 804	360 683	33 711	7 444	4 679	1 058 321	1 886
Intérêts échus différés	(1 733 617)	(401 509)	(18 855)	(12 236)	(21 283)	(2 187 499)	(126 487)
Contrats en instance de mise en force	7 828 973	970 442	-	-	-	8 799 416	393 864
CREANCES LEASING	348 685 208	93 370 803	4 959 783	4 689 100	26 743 834	478 448 729	29 378 044
Avances reçues (*)	(3 395 021)	(86 285)	(1 839)	(9)	(186 551)	(3 669 705)	(119 190)
ENCOURS GLOBAL	345 290 186	93 284 518	4 957 945	4 689 091	26 557 282	474 779 023	29 258 854
ENGAGEMENTS HORS BILAN	14 767 119	1 331 663	-	-	-	16 098 782	1 086 614
TOTAL ENGAGEMENTS	360 057 306	94 616 182	4 957 945	4 689 091	26 557 282	490 877 806	30 345 467
Produits réservés	-	-	(150 534)	(218 643)	(2 478 789)	(2 847 966)	(220 915)
Provisions à base individuelle	-	-	(216 094)	(1 070 229)	(20 283 165)	(21 569 488)	(441 383)
Provisions additionnelles (circulaire BCT n° 2013-21)	-	-	-	-	(125 062)	(125 062)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(366 628)	(1 288 872)	(22 887 015)	(24 542 516)	(662 299)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	357 583 010	94 009 956	4 591 317	3 400 219	3 670 267	463 254 769	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)	(1)		1,04%	0,99%	5,59%		
			7,63%				
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés	(2)		7,39%	27,49%	86,18%		
			67,79%				

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

(1) Le ratio des actifs non performants s'établit au 31 Décembre 2015 à 7,63% contre 8,60% au 31 Décembre 2014.

(2) Le ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et les agios réservés s'établit au 31 Décembre 2015 à 67,79% contre 71,19% au 31 Décembre 2014.

Note 7. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève, au 31 décembre 2015, à 14.864.383 DT contre 17.132.759 DT au 31 décembre 2014. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 015	2 014
<i>Portefeuille investissement (1)</i>	7.1	17 345 182	18 848 125
Participations directes		4 283 862	4 584 811
Participations en portage		217 244	217 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte	(*)	12 744 076	13 946 070
Obligations (Emprunt National 2014)		100 000	100 000
<i>Créances rattachées (2)</i>		373 678	389 614
Intérêts courus sur portage financement		91 344	91 344
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	(*)	279 074	295 001
Intérêts courus sur obligations		3 260	3 269
Total brut (1) + (2)		17 718 860	19 237 739
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions pour dépréciation des participations directes	7.1	(235 480)	(100 947)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	7.1	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	7.1	(2 310 408)	(1 695 445)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		14 864 383	17 132 759

7.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève, au 31 décembre 2015, à 14.582.050 DT. Il se détaille comme suit :

DESIGNATION	Nombre de titres	valeur nominale	Coût unitaire	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :					4 283 862	(235 480)	4 048 382
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	8,303	1,73%	166 055	(50 947)	115 108
- SARI	9 900	100	115,531	30,00%	1 143 756	-	1 143 756
- PHENICIA SEED FUND	500	848	848,101	5,04%	424 051	(134 533)	289 518
- PHENICIA FUND	500	1 000	1 000	8,88%	500 000	-	500 000
- SENED SICAR	-	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	10	3,75%	300 000	-	300 000
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :					217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	4,090	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)					12 744 076	(2 310 408)	10 433 669
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	-	208 000	-	208 000
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	-	2 000 000	(125 000)	1 875 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	-	-	-	-
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	-	666 070	(319 370)	346 700
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	-	820 000	(303 750)	516 250
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	-	1 500 006	(1 017 863)	482 143
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	-	4 100 000	(378 859)	3 721 141
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	-	3 450 000	(165 566)	3 284 434
OBLIGATIONS :					100 000	-	100 000
- EMPRUNT NATIONAL 2014 (Catégorie B)	1 000	100	-	-	100 000	-	100 000
TOTAL EN DT					17 345 182	(2 763 132)	14 582 050

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 décembre 2015, la somme de 13.025.008 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST		ATD SICAR					Total au 31/12/2015
	Année de libération: FG 2 2008	FG 3 2012	FG 2 2007	FG 3 2008	FG 4 2009	FG 5 2010	FG 6 2011	
Emplois sur fonds à capital risque								
<i>Participations en rétrocession</i>	133 200	2 000 000	666 070	580 000	500 000	3 021 900	3 077 500	9 978 670
<i>Autres participations ciblées</i>	-	-	-	-	1 000 006	-	-	1 000 006
<i>Placements</i>	127 381	2 663	-	1 303	4 997	1 101 574	376 525	1 614 443
<i>Disponibilités en Banques</i>	25 232	47 213	201	304 549	314	39 112	15 267	431 889
Total des emplois	285 813	2 049 876	666 271	885 852	1 505 317	4 162 586	3 469 292	13 025 008
Ressources des fonds à capital risque								
<i>Dotations remboursables</i>	208 000	2 000 000	666 070	820 000	1 500 006	4 100 000	3 450 000	12 744 076 (a)
<i>Excédents antérieurs en instance de virement</i>	24 950	47 032	-	-	-	-	-	71 982 (b)
Excédent de l'exercice	51 005	2 844	201	65 852	5 311	62 586	19 292	207 092 (c)
<i>Créditeurs divers</i>	1 858	-	-	-	-	-	-	1 858
Total des ressources	285 813	2 049 876	666 271	885 852	1 505 317	4 162 586	3 469 292	13 025 008

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges, réalisé par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	39 739	-	-	64 225	-	-	-	103 964
+ Produits nets des placements	11 276	2 931	201	1 628	5 496	62 668	19 374	103 574
+ Dividendes	10 572	1 957	-	52	208	38 597	15 060	66 446
+ Plus-values de cession	704	974	201	1 576	5 288	24 071	4 314	37 128
- Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	-
- Services bancaires & assimilés	(9)	(87)	-	(1)	(185)	(82)	(82)	(446)
Excédent de l'exercice	51 005	2 844	201	65 852	5 311	62 586	19 292	207 092

Note 8. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent, au 31 décembre 2015, une valeur nette comptable de 95.145 DT contre 74.075 DT au 31 décembre 2014. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régul/ Cessions	Fin de l'exercice	
Logiciels	33,3%	417 892	83 071	-	500 963	343 817	62 001	-	405 818	95 145
TOTAUX		417 892	83 071	-	500 963	343 817	62 001	-	405 818	95 145

Note 9. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2015, une valeur nette comptable de 4.064.017 DT contre 4.118.182 DT au 31 décembre 2014. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes				Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions/ Retraits	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Réglul/ Cessions	Fin de l'exercice	
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 315 806	-	-	4 315 806	1 042 157	94 529	-	1 136 687	3 179 119
Matériel de transport	20,0%	1 115 176	111 569	49 799	1 176 946	643 409	166 597	49 799	760 207	416 739
Equipements de bureau	10,0%	450 264	76 966	20 411	506 819	359 960	19 537	16 418	363 078	143 741
Matériel informatique	33,3%	521 465	62 509	67 276	516 698	477 564	32 613	67 020	443 157	73 541
Installations générales	10,0%	748 429	65 079	59 639	753 870	536 386	39 823	54 466	521 744	232 126
Immobilisations en cours	-	12 267	4 500	12 267	4 500	-	-	-	-	4 500
TOTAUX		7 177 658	320 624	209 392	7 288 890	3 059 476	353 100	187 703	3 224 873	4 064 017

Note 10. Autres actifs :

Cette rubrique totalise, au 31 décembre 2015, la somme de 6.465.291 DT contre 5.339.636 DT, au 31 décembre 2014, et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Instrument de couverture	194 082	945 921
Prêts et avances au personnel	1 030 668	1 059 168
- Échéances à plus d'un an sur prêts	756 445	815 975
- Échéances à moins d'un an sur prêts	273 100	242 632
- Effets tirés sur le personnel remis à l'encaissement	1 123	561
- Avances et acomptes au personnel	4 426	4 426
- Moins : provisions	(4 426)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898
- Créances immobilisées	45 522	45 522
- Moins : provisions	(7 624)	(7 624)
Charges reportées	1 558 713	1 307 518
- Frais d'émission des emprunts 10.1	1 558 713	1 305 988
- Frais d'augmentation de capital 10.2	-	1 530
Etat, impôts et taxes (actif) :	1 995 089	331 623
- Report de TVA	1 982 874	-
- TVA en attente ou à régulariser	-	310 784
- Retenues à la source	63 807	64 945
- Moins : provisions	(51 591)	(44 106)
Autres débiteurs :	1 475 528	1 393 426
- Avances aux fournisseurs	461 685	101 533
- Fonds de péréquation des changes	835 872	1 251 563
- Autres débiteurs divers	236 546	100 568
- Moins : provisions	(58 576)	(60 238)
Comptes de régularisation actifs :	173 313	264 081
- Produits à recevoir	14 715	26 172
- Charges constatées d'avance	158 599	237 909
Total	6 465 291	5 339 636

10.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2015, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	95 647	11 089	-	106 735	14 890
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	114 887	9 145	-	124 031	3 101
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	(172 485)	-	172 485	-	(172 485)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	(427 826)	-	415 308	12 518	(427 826)	-	-
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	160 545	25 798	-	186 343	17 080
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	185 457	-	-	185 457	106 905	30 547	-	137 452	48 005
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	175 503	-	-	175 503	125 881	28 203	-	154 084	21 418
Frais d'émission des obligations ATL 2013/1	175 390	-	-	175 390	59 391	35 016	-	94 407	80 983
Frais d'émission des obligations ATL 2013/2	226 037	-	-	226 037	50 806	45 651	-	96 457	129 580
Frais d'émission des obligations ATL 2014/1	221 975	-	-	221 975	58 585	62 147	-	120 732	101 243
Frais d'émission des obligations ATL 2014/2	222 583	-	-	222 583	35 800	52 554	-	88 354	134 230
Frais d'émission des obligations ATL 2014/3	442 791	-	-	442 791	-	98 211	-	98 211	344 580
Frais d'émission des obligations ATL 2015/1	-	433 378	-	433 378	-	43 967	-	43 967	389 411
Frais d'émission des obligations ATL 2015/2	-	221 400	-	221 400	-	-	-	-	221 400
Frais d'émission de l'emprunt SANAD	-	56 004	-	56 004	-	3 213	-	3 213	52 791
TOTAUX	2 702 228	710 782	(600 311)	2 812 699	1 396 239	458 058	(600 311)	1 253 986	1 558 713

La dotation aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à 458.058 DT et figure parmi les charges financières.

10.2. Frais d'augmentation du capital :

Les frais d'augmentation du capital sont résorbés linéairement sur une période de 3 ans. Le tableau des mouvements des frais d'augmentation de capital se présente, au 31 décembre 2015, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes				Résorptions				Valeurs comptables nettes
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Régl.	Fin de l'exercice	
Frais d'augmentation de capital	172 599	-	(172 599)	-	171 070	1 530	(172 599)	-	-
TOTAUX	172 599	-	(172 599)	-	171 070	1 530	(172 599)	-	-

La dotation aux résorptions des frais d'augmentation de capital s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, à 1.530 DT et figure parmi les dotations aux amortissements et aux résorptions.

Note 11. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 376.899.318 DT, au 31 décembre 2015, contre 334.603.659 DT, au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre		
	2 015	2 014	
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	11.1	366 150 886	326 770 929
Emprunts obligataires		263 526 000	237 840 000
Emprunts bancaires		78 320 908	72 964 477
Emprunts extérieurs		24 303 979	15 966 453
+ Intérêts post-comptés courus (2)		10 674 469	7 824 298
Intérêts courus sur emprunts obligataires		9 665 880	6 938 896
Intérêts courus sur emprunts bancaires		859 562	799 268
Intérêts courus sur emprunts extérieurs		149 028	86 133
+ Contributions à payer au F.P.C (3)		73 963	8 432
Total général (1) + (2) + (3)	11.2	376 899 318	334 603 659

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

11.1. Valeur de remboursement des emprunts :

La valeur de remboursement des emprunts s'établit à 366.150.886 DT, au 31 décembre 2015 contre 326.770.929 DT, au 31 décembre 2014.

Par rapport au 31 décembre 2014, la valeur de remboursement des emprunts a enregistré un accroissement net de 39.379.957 DT expliqué comme suit :

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>							
ATL subordonné 2008/2	12 000 000	-	(3 000 000)	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
ATL 2009/2	8 000 000	-	(4 000 000)	-	4 000 000	-	4 000 000
ATL 2010/1	15 000 000	-	(15 000 000)	-	-	-	-
ATL 2010/2	21 000 000	-	(7 000 000)	-	14 000 000	7 000 000	7 000 000
ATL 2011/1	30 000 000	-	(6 000 000)	-	24 000 000	18 000 000	6 000 000
ATL 2012/1	18 000 000	-	(6 000 000)	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
ATL 2013/1	30 000 000	-	-	-	30 000 000	24 000 000	6 000 000
ATL 2013/2	36 000 000	-	-	-	36 000 000	28 800 000	7 200 000
ATL 2014/1	20 000 000	-	(4 000 000)	-	16 000 000	12 000 000	4 000 000
ATL 2014/2	20 000 000	-	(2 114 000)	-	17 886 000	15 772 000	2 114 000
ATL 2014/3	27 840 000	12 160 000	-	-	40 000 000	36 006 000	3 994 000
ATL 2015/1	-	40 000 000	-	-	40 000 000	38 300 000	1 700 000
ATL 2015/2	-	20 640 000	-	-	20 640 000	20 640 000	-
<u>Total des emprunts obligataires</u>	237 840 000	72 800 000	(47 114 000)	-	263 526 000	212 518 000	51 008 000
<u>EMPRUNTS IMPUTES SUR DES LIGNES EXTERIEURES</u>							
BEI	3 189 903	-	(3 108 458)	(81 445)	-	-	-
BIRD	8 000 000	4 005 990	-	-	12 005 990	10 863 133	1 142 857
BAD	4 776 550	-	-	-	4 776 550	4 435 368	341 182
SANAD Fund	-	9 926 571	-	192 922	10 119 493	8 995 105	1 124 388
<u>Total des emprunts imputés sur des lignes extérieures</u>	15 966 452	13 932 562	(3 108 458)	111 477	26 902 033	24 293 606	2 608 427

DESIGNATION	Soldes en début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Soldes en fin d'exercice		
		+ Utilisations	- Remboursements	± Différences de change	Solde global	Echéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
<u>EMPRUNTS ET AUTRES CONCOURS BANCAIRES</u>							
ATB (CMT)	3 000 000	-	(2 000 000)	-	1 000 000	-	1 000 000
BNA (CMT)	3 500 000	-	(2 000 000)	-	1 500 000	-	1 500 000
CITI BANK (CCT)	15 000 000	75 000 000	(62 000 000)	-	28 000 000	-	28 000 000
ATTIJARI LEASING (Crédit Bail)	-	24 630	(6 191)	-	18 440	10 373	8 066
AL BARAKA BANK (CMT)	464 477	-	(260 063)	-	204 414	-	204 414
<u>Total des emprunts et autres concours bancaires</u>	21 964 477	75 024 630	(66 266 254)	-	30 722 853	10 373	30 712 480
<u>CERTIFICATS DE LEASING</u>							
AL BARAKA BANK	35 000 000	110 000 000	(110 000 000)	-	35 000 000	-	35 000 000
ZITOUNA BANK	16 000 000	52 000 000	(58 000 000)	-	10 000 000	-	10 000 000
<u>Total des certificats de leasing</u>	51 000 000	162 000 000	(168 000 000)	-	45 000 000	-	45 000 000
<u>TOTAL GENERAL</u>	326 770 929	323 757 192	(284 488 712)	111 477	366 150 886	236 821 979	129 328 908

11.2. Analyse des emprunts par maturité :

	Au 31 Décembre 2015					Au 31 Décembre 2014		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Total Général
Dettes représentées par un titre								
<i>- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission</i>								
Emprunts obligataires à taux fixe	13 994 000	24 304 000	128 730 000	30 538 000	197 566 000	8 046 116	205 612 116	191 874 947
Emprunts obligataires à taux variable	-	9 710 000	34 650 000	12 600 000	56 960 000	1 394 929	58 354 929	40 601 913
Dettes subordonnées								
<i>- Dettes subordonnées remboursables</i>								
Emprunts obligataires à taux fixe	-	2 800 000	5 600 000	-	8 400 000	212 066	8 612 066	11 483 529
Emprunts obligataires à taux variable	-	200 000	400 000	-	600 000	12 769	612 769	818 507
Autres fonds empruntés								
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers</i>								
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	-	-	-	-	-	-	3 213 423
Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)	-	1 142 857	5 461 649	5 401 485	12 005 990	59 960	12 065 951	8 042 237
Banque Africaine de Développement (BAD)	-	341 182	2 729 457	1 705 911	4 776 550	28 182	4 804 731	4 805 358
SANAD Fund	-	1 124 388	8 995 105	-	10 119 493	134 848	10 254 341	-
<i>- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens</i>								
<i>Certificats de leasing</i>								
AL BARAKA BANK	25 000 000	10 000 000	-	-	35 000 000	521 490	35 521 490	35 543 898
ZITOUNA BANK	10 000 000	-	-	-	10 000 000	86 703	10 086 703	16 150 436
<i>Crédits directs</i>								
ATB	-	1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000	3 000 000
BNA	500 000	1 000 000	-	-	1 500 000	15 050	1 515 050	3 537 540
CITI BANK	20 000 000	8 000 000	-	-	28 000 000	234 114	28 234 114	15 062 514
<i>Autres concours</i>								
ATTIJARI LEASING	1 949	6 117	10 373	-	18 440	-	18 440	-
AL BARAKA BANK	-	204 414	-	-	204 414	2 206	206 620	469 356
Total	69 495 949	59 832 958	186 576 584	50 245 395	366 150 886	10 748 432	376 899 318	334 603 659

Note 12. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.669.705 DT, au 31 décembre 2015, contre 4.419.652 DT, au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Avances et acomptes reçus des clients	3 669 705	4 419 652
Dépôt et cautionnement reçus	-	-
Total	3 669 705	4 419 652

Note 13. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 42.325.385 DT, au 31 décembre 2015, contre 22.893.180 DT, au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
<i>Fournisseurs de biens (1)</i>	<i>42 070 359</i>	<i>22 651 381</i>
Fournisseurs, factures parvenues	4 995 079	2 321 381
Fournisseurs, factures non parvenues	1 609 143	2 176 812
Effets à payer	35 466 137	18 153 189
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	<i>255 026</i>	<i>241 798</i>
Compagnies d'assurance	926	926
Fournisseurs d'immobilisations propres	27 034	45 127
Divers fournisseurs	227 066	195 746
Total général (1) + (2)	42 325 385	22 893 180

Note 14. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 4.255.057 DT, au 31 décembre 2015, contre 3.027.638 DT, au 31 décembre 2014, et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Provisions pour risques et charges :	88 963	88 963
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	88 963
- Provision pour affaires en contentieux	-	-
Etat impôts et taxes :	1 552 273	1 085 180
- Impôt sur les sociétés à payer 14.1	995 022	536 237
- TVA à payer	-	79 638
- Autres impôts et taxes	557 251	469 305
Personnel :	1 203 349	957 104
- Bonus et primes de bilan à payer	1 001 942	781 574

- Congés à payer	201 407	175 529
Créditeurs divers	1 478	4 717
- Actionnaires, dividendes à payer	194	117
- Autres créditeurs divers	1 284	4 600
Organismes de sécurité sociale	203 035	219 879
Autres charges à payer	992 131	643 547
Comptes de régularisation passifs :	213 828	28 248
- Produits constatés d'avance	-	-
- Comptes d'attente à régulariser	213 828	28 248
Total	4 255 057	3 027 638

14.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Impôt sur les sociétés dû (Cf. note 27)	4 342 207	3 728 240
- Acomptes provisionnels	(3 315 621)	(3 185 494)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(31 564)	(6 509)
Dettes (report) d'impôt exigible	995 022	536 237

Note 15. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Capital social	25 000 000	25 000 000
Prime d'émission	17 000 000	17 000 000
Réserve légale (A)	2 500 000	2 379 330
Réserves pour réinvestissements exonérés	17 048 127 *	18 003 022
Réserves pour fonds social (B)	1 507 474	1 432 474
Résultats reportés	4 363 551 **	2 506 613
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>67 419 152</i>	<i>66 321 439</i>
Résultat net de l'exercice (1)	7 163 813	6 097 713
Total des capitaux propres avant affectation (D)	74 582 964	72 419 152
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	25 000 000	25 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2) (C)	0,287	0,244

() Résultats accumulés et non distribués, faisant partie intégrante des fonds propres distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.*

*(**) Dont 11.508 DT distribuables en franchise de retenue conformément aux dispositions du paragraphe 7 de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014.*

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est exclusivement dédié à des utilisations remboursables sous forme de prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2013	25 000 000	17 000 000	1 950 035	18 864 632	-	1 282 474	700 660	6 523 639	71 321 439
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(1 361 611)			1 361 611		-
Affectations décidées par l'AGO du 30 mai 2014			429 295	500 000		150 000	444 343	(1 523 639)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 30 mai 2014								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net de l'exercice 2014								6 097 713	6 097 713
Soldes au 31 décembre 2014	25 000 000	17 000 000	2 379 330	18 003 022	-	1 432 474	2 506 613	6 097 713	72 419 152
Réaffectation de réserves en résultats reportés				(954 895)			954 895		-
Affectations décidées par l'AGO du 29 mai 2015			120 670			75 000	902 043	(1 097 713)	-
Dividendes décidés par l'AGO du 29 mai 2015								(5 000 000)	(5 000 000)
Résultat net de l'exercice 2015								7 163 813	7 163 813
Soldes au 31 décembre 2015	25 000 000	17 000 000	2 500 000	17 048 127	-	1 507 474	4 363 551	7 163 813	74 582 964

(*) Réinvestissements exonérés

Note 16. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Intérêts et revenus assimilés (1)	42 276 205	36 503 703
Marges financières nettes de leasing (A)	40 310 745	35 595 934
Préloyers (B)	100 633	48 663
Intérêts de retard	2 079 044	1 211 805
Variation des produits réservés	(214 217)	(352 699)
Autres produits sur opérations de leasing (2)	1 328 303	1 342 734
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	468 188	570 872
Récupération de frais de dossiers	463 890	398 901
Récupération de frais de rejet	393 571	357 798
Récupération de frais de télégramme	712	10 882
Ristournes accordées par les fournisseurs de biens donnés en leasing	1 941	4 282
Total (1) + (2)	43 604 508	37 846 437
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	392 712 134	364 734 677
. A la fin de la période	442 987 596	392 712 134
. Moyenne (C)	417 849 865	378 723 406
- Produits de la période (D) = (A)+(B)	40 411 378	35 644 597
- Taux moyen (D)/(C)	9,67%	9,41%

Note 17. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Charges financières des emprunts (1)	(A) 23 449 342	20 422 167
Intérêts sur emprunts obligataires	17 422 269	14 963 944
Intérêts sur crédits bancaires	1 439 322	1 360 975
Intérêts sur emprunts extérieurs	683 510	711 505
Contributions au fonds de péréquation des changes	112 420	121 878
Intérêts sur certificats de leasing	3 308 918	2 799 500
Intérêts sur billets de trésorerie	-	71 778
Commissions sur émission d'emprunts	24 846	13 536

Résorptions des frais d'émission des emprunts	458 058	379 051
Autres charges financières nettes (2)	(267 231)	(210 749)
Intérêts sur comptes courants	(264 138)	(180 803)
Autres produits financiers	(3 093)	(29 947)
Relation de couverture (3)	-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs	(751 839)	(1 314 014)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture	751 839	1 314 014
Total (1)+(2)+(3)	23 182 112	20 211 417
- Encours des emprunts		
. Au début de la période	326 770 929	305 528 040
. A la fin de la période	366 150 886	326 770 929
. Moyenne (B)	346 460 908	316 149 485
- Taux moyen (A)/(B)	6,77%	6,46%

Note 18. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Revenus des placements à court terme (1)	25 016	11 667
Revenus des pensions à terme	24 965	11 667
Gains latents sur titres OPCVM	51	-
Revenus des placements à long terme (2)	498 831	448 386
Dividendes	217 990	97 000
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 7.1)	207 092	295 001
Intérêts sur obligations	6 124	3 387
Gains sur cession d'actions	43 875	29 250
Jetons de présence	23 750	23 750
Revenus de placements liés à une modification comptable	-	(1)
Total (1) + (2)	523 847	460 053

Note 19. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Produits locatifs des contrats de location simple	72 016	96 020
Intérêts sur prêts au personnel	42 279	44 562

Subventions d'exploitation (Avance TFP)	19 732	12 942
Ristournes sur contrats d'assurance	214 599	135 736
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	9 807	26 163
Total	358 433	315 423

Note 20. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Avantages à court terme (1)	4 175 885	3 794 048
Salaires et compléments de salaires	2 687 132	2 575 903
Bonus et prime de bilan	871 627	645 425
Autres charges de personnel	325 459	294 524
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	276 601	263 827
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	15 065	14 370
Avantages postérieurs à l'emploi (2)	475 824	411 668
Cotisations patronales au régime de retraite de base	222 667	212 384
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	64 768	61 896
Primes d'assurance-Complément retraite	142 965	93 801
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	45 425	43 587
Total (1) + (2)	4 651 709	4 205 716

(*) Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.

Note 21. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Honoraires et autres rémunérations	568 948	529 176
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	429 063	193 497
Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle (CCE)	-	318 549
Autres impôts et taxes	263 959	266 358
Publicité, publications et relations publiques	186 314	117 334
Frais postaux et de télécommunication	227 647	230 838
Services bancaires et assimilés	461 899	480 708
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	125 191	133 571
Cotisations APB	14 769	18 000
Loyers et charges locatives	39 921	36 283
Frais de gestion des valeurs mobilières	75 241	72 209
Autres charges d'exploitation	220 481	198 950
Total	2 613 434	2 595 473

Note 22. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	62 001	53 445
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	353 100	366 216
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	1 530	57 533
Total	416 630	477 194

Note 23. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
<i>Coût du risque (1)</i>	<i>1 549 997</i>	<i>1 258 964</i>
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	6 610 585	6 706 430
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(5 061 607)	(5 447 467)
+ Pertes sur créances radiées	3 034 148	-
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(2 649 406)	-
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	(383 723)	-
<i>Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)</i>	<i>5 823</i>	<i>4 011</i>
+ Dotations	10 311	7 325
- Reprises	(4 487)	(3 314)
Total (1) + (2)	1 555 820	1 262 975

Note 24. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Dotations	810 926	327 254
- Reprises	(61 431)	(238 984)
Total	749 496	88 270

Note 25. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2014, la charge courante d'impôt sur les bénéfices a été décomptée, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
Résultat net de l'exercice	7 163 813	6 097 713
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	4 342 207	3 728 240
- Jetons de présence et rémunérations assimilées	303 750	303 750
- Dotations aux provisions pour risques et pour dépréciation d'autres actifs	10 311	7 325
- Dotations aux provisions sur titres	515 099	327 254
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	6 610 585	6 706 430
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	32 952	36 465
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle	-	318 549
- Intérêts de retard sur contrats IJARA	4 815	-
- Autres charges non déductibles	449 619	275 719
<i>A déduire</i>		
- Reprises sur provisions pour dépréciation d'autres actifs	(4 487)	(3 314)
- Reprises sur provisions pour titres	(61 431)	(142 455)
- Dividendes & plus-values de rétrocession	(350 340)	(297 132)
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	<i>19 016 891</i>	<i>17 358 544</i>
Provisions sur créances déductibles à hauteur de 100%	(6 610 585)	(6 706 430)
<i>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</i>	<i>12 406 306</i>	<i>10 652 114</i>
Résultat fiscal	12 406 306	10 652 114
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	4 342 207	3 728 240

Note 26. Encaissements autres que leasing :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Encaissements sur créances des contrats de location simple	71 734	102 459
+ Jetons de présence perçus	23 750	23 750
+ Ristournes encaissées sur contrats d'assurance	214 599	135 736
+ Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	9 807	26 163
Total	319 889	288 108

Note 27. Intérêts perçus :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Intérêts perçus sur placements à long terme	6 133	118
+ Intérêts perçus sur placements à court terme	24 965	11 667
+ Gains latents sur titres liquides d'OPCVM	51	-
+ Intérêts perçus sur comptes courants bancaires débiteurs	297 040	195 280
+ Intérêts perçus sur prêts au personnel	42 279	44 562
Total	370 468	251 627

Note 28. Intérêts payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Intérêts payés sur emprunts obligataires	14 695 286	13 694 160
+ Intérêts payés sur crédits bancaires	1 292 886	1 466 758
+ Intérêts payés sur emprunts extérieurs	640 061	1 047 216
+ Contributions payées au fonds de péréquation des changes	133 290	168 389
+ Intérêts payés sur certificats de leasing	3 395 060	2 488 893
+ Intérêts payés sur billets de trésorerie	-	71 778
+ Intérêts payés sur comptes courants bancaires créditeurs	21 113	32 286
- Couverture du risque de change avéré sur intérêts	(71 591)	(83 782)
Total	20 106 104	18 885 697

Note 29. Impôts sur le résultat payés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Impôt sur les sociétés payé	542 746	1 543 216
+ Acomptes provisionnels payés	3 241 605	3 132 527
+ Retenues à la source opérées par les tiers	85 328	80 299
Total	3 869 679	4 756 042

Note 30. Dividendes reçus sur placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Dividendes perçus sur titres UNIFACTOR	119 000	85 000
+ Dividendes perçus sur titres SICAR INVEST	-	12 000
+ Dividendes perçus sur titres SAARI	98 990	-
Total	217 990	97 000

Note 31. Produits perçus des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Produits perçus sur FG 2 SICAR INVEST	-	10 332
+ Produits perçus sur FG 3 SICAR INVEST	-	96 793
+ Produits perçus sur FG 1 ATD SICAR	-	61 558
+ Produits perçus sur FG 2 ATD SICAR	-	32 092
+ Produits perçus sur FG 3 ATD SICAR	51 118	44 180
+ Produits perçus sur FG 4 ATD SICAR	60 911	31 188
+ Produits perçus sur FG 5 ATD SICAR	56 127	28 516
+ Produits perçus sur FG 6 ATD SICAR	54 863	82 136
Total	223 019	386 795

Note 32. Décaissements sur acquisition de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Participation PHENICIA FUND	-	500 000
+ Obligations émises par l'Etat (emprunt national)	-	100 000
Total	-	600 000

Note 33. Encaissements provenant de la cession de placements à long terme :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Remboursements sur fonds à capital risque	1 239 995	729 895
+ Produits de cession de participations directes	344 824	254 250
Total	1 584 819	984 145

Note 34. Décaissements sur acquisition d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Coût d'entrée des immobilisations incorporelles acquises	83 071	53 467
+ Coût d'entrée des immobilisations corporelles acquises	320 624	552 065
- Immobilisations acquises en crédit-bail	(24 630)	-
- Transfert des immobilisations en cours en immobilisations achevées	(12 267)	(39 600)
+ Régularisation de charges indûment capitalisés lors des exercices antérieurs	3 611	-
+ TVA récupérable et autres droits sur acquisition d'immobilisations	45 606	34 474
+ Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en début d'exercice	45 127	23 561
- Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations en fin d'exercice	(27 034)	(45 127)
Total	434 106	578 841

Note 35. Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Valeur brute des immobilisations cédées	172 712	283 123
- Amortissements cumulés des immobilisations cédées	(169 438)	(278 883)
± Résultat de cession des immobilisations	23 645	126 333
+ TVA à reverser sur immobilisations cédées	-	28
+ Créances sur cession d'immobilisations en début d'exercice	20 000	-
- Créances sur cession d'immobilisations en fin d'exercice	(15 290)	(20 000)
Total	31 630	110 600

Note 36. Dividendes versés :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Détachement de dividendes	5 000 000	5 000 000
- Dividendes non versés	(77)	(99)
Total	4 999 923	4 999 901

Note 37. Encaissements provenant des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Encaissements sur émission d'emprunts obligataires	72 800 000	67 840 000
+ Encaissements sur emprunts extérieurs	13 932 562	-
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	13 000 000	-
+ Flux net sur certificats de leasing	-	14 000 000
Total	99 732 562	81 840 000

Note 38. Remboursement des emprunts :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Remboursements sur emprunts obligataires	47 114 000	47 000 000
+ Remboursements sur crédits bancaires à moyen terme	4 266 254	4 246 033
+ Remboursements sur emprunts extérieurs	3 108 458	4 356 566
+ Flux net sur crédits bancaires à court terme	-	5 000 000
+ Flux net sur certificats de leasing	6 000 000	-
- Couverture du risque de change avéré sur principal	(1 313 262)	(1 694 330)
Total	59 175 450	58 908 269

Note 39. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2015, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 015	2 014
+ Avoirs en Banques	25 397 212	13 762 427
+ Avoirs chez les Intermédiaires en bourse	40	-
+ Avoirs en caisse	15 732	10 208
+ Placements en OPCVM de distribution obligatoire	4 917	-
Total	25 417 901	13 772 635

Note 40. Transactions avec les parties liées :**40.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :**

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2015 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2015. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés, et de cotisations au régime d'assurance groupe ainsi que des cotisations de sécurité sociale liées aux régimes obligatoires de prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	P.D.G		D.G.A		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme (1)	349 863	160 863	255 088	111 131	-	-
Salaires mensuels	157 248	-	121 173	-	-	-
Prime de bilan	174 782	160 863	99 011	100 478	-	-
Avantages en nature	9 972	-	5 226	-	-	-
Droits aux congés acquis et non consommés	-	-	1 712	10 653	-	-
Cotisations au régime d'assurance groupe	7 861	-	6 022	-	-	-
Cotisations aux régimes de sécurité sociale	-	-	21 944	-	-	-
Jetons de présence (2)	25 000	25 000	-	-	245 000	280 000
Total 2015 [(1) +(2)]	374 863	185 863	255 088	111 131	245 000	280 000

P.D.G: Président Directeur Général

D.G.A: Directeur Général Adjoint

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.D.G	D.G.A
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base	-	16 753
Régime national complémentaire	-	10 879
Régime d'assurance complément retraite	-	9 549
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	-	6 251
Total 2015	-	43 432

40.2. Transactions avec les autres parties liées :

40.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des autres parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 43,24%)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 33,07%)
SANADETT SICAV (*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 12,46%)

S.I.C.A.R Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L
INVEST (*% d'intérêt de la B.N.A : 83,65%*)

B.N.A Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L
CAPITAUX (*% d'intérêt de la B.N.A : 98,26%*)

() OPCVM dont le gestionnaire est l'AFC et le dépositaire est l'ATB.*

40.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/1 ^(*)	-	-	-	-	(200 000)	(200 000)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 ^(*)	-	-	-	-	(103 200)	(103 200)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2015/1 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2015/2 ^(*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur document de référence de l'emprunt ATL 2015 ^(*)	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Commission de garantie	(11 464)	-	-	-	-	-	-	-
Commissions sur tenue des registres de valeurs mobilières	-	-	-	-	-	(11 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(149 758)	(17 919)	-	-	-	-
Commissions sur opérations bancaires	(14 586)	(6 055)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(76)	(13 417)	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	122 320	97 067	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 269 573)	(740 749)	-	-	-	-	(1 215 906)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(47 158)	(55 554)	-	-	-	-	(24 986)	-
Intérêts sur crédits bancaires à moyen terme	(137 133)	(161 594)	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(9 448)	-	-	-	-	-	-	-
Ristournes accordées aux fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(33 432)
Prise en charge d'une quote-part de frais de campagnes promotionnelles	-	-	-	-	-	-	-	(22 961)
Acquisition directe d'immobilisations corporelles (hors taxes)	-	-	-	-	-	-	-	(72 492)
Acquisition d'immobilisations corporelles dans le cadre d'un contrat de leasing	-	-	-	-	-	-	-	(24 164)
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force en 2015	-	-	-	-	-	-	-	(31 117 389)

^(*) *Inscrits en charges reportées dont 41.088 DT rapportés au résultat de l'exercice 2015.*

40.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2015 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(1 000 000)	(1 500 000)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	-	(15 050)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(15 234 400)	(11 792 650)	-	-	-	-	(12 113 650)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(4 642 800)	(1 595 950)	-	-	-	-	(4 098 950)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(601 988)	(477 187)	-	-	-	-	(620 821)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(176 717)	(17 919)	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires, à payer	(13 148)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(138 927)
Effets à payer sur biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(4 622 706)
Ristournes à payer	-	-	-	-	-	-	-	(39 450)
Commissions de placement d'emprunts obligataires, à payer	-	-	-	-	(103 200)	(103 200)	-	-
Honoraires sur notes d'opérations d'emprunts obligataires, à payer	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur document de référence, à payer	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Solde net des comptes de trésorerie	9 052 979	6 393 666	-	-	-	40	-	-

Note 41. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 28 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 42. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 décembre 2015, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 ainsi que la circulaire n°2015-04 du 27 mars 2015 :

42.1. RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 91-24

ANNEE 2015

	Engagements bruts	Pondération moyenne	Risques encourus
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (I) [C.f pages suivantes]	548 430 943	87%	477 002 119

42.2. FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social libéré	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves	+	19 548 127
Fonds social	+	1 507 474
Résultats reportés	±	4 363 551
Résultat de l'exercice	+	7 163 813
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(1 558 713)
Dividendes proposés pour distribution	-	(5 000 000)
FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	68 024 252
Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2)		8 400 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)		600 000
Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	12 080 521
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II)	A+B	80 104 772

42.3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES

FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS	(II)/(I)	16,79%
FONDS PROPRES NETS DE BASE/ RISQUES ENCOURUS	(A)/(I)	14,26%

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)				Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit				
D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	9 729 877	122 217						9 607 660		5 008 171
1) Caisse	15 732	-						15 732	0%	-
2) Dépôts et cautionnements	45 522	7 624						37 898	100%	37 898
3) Charges reportées	1 558 713	-						1 558 713	0%	-
4) Immobilisations nettes d'amortissements	4 159 163	-						4 159 163	100%	4 159 163
5) Opérations avec l'Etat										
* Crédits d'impôts et taxes	2 046 681	51 591						1 995 089	0%	-
* Fonds de péréquation des changes	835 872	-						835 872	0%	-
6) Autres postes d'actifs										
* Instrument de couverture contre le risque de change	194 082	-						194 082	0%	-
* Avances au personnel	4 426	4 426						-	100%	-
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	698 231	58 576						639 656	100%	639 656
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	171 455	-						171 455	100%	171 455
TOTAL GENERAL (A+B+C+D)	548 430 943	30 599 729	-	-	319 204	-	319 204	3 669 705		477 002 119

(*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2015, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 501.732.430 DT et un bénéfice net de 7.163.813 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ATL, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de l'ATL, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne. Nos recommandations pour l'amélioration dudit système ont été consignées dans notre rapport d'évaluation du contrôle interne remis à la Direction Générale.

3- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières (actions et obligations) émises par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 (nouveau) et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- La conclusion avec la société BNA Capitaux, intermédiaire en bourse (dont la BNA est administrateur) d'une convention de tenue des registres des titres de capital et des obligations émis par l'ATL ainsi que des droits qui leurs sont attachés, et ce, conformément à la réglementation en vigueur régissant la tenue des comptes en valeurs mobilières. Ladite convention est conclue pour une durée d'une année commençant à partir du 1^{er} juin 2015 et renouvelable par tacite reconduction. En contrepartie des services rendus, la société BNA Capitaux perçoit annuellement une rémunération forfaitaire de 6.000 DT (hors TVA). Il a été convenu, également, que la société BNA Capitaux perçoive une somme de 5.000 DT (hors TVA) à titre d'honoraires de prise en charge des emprunts obligataires émis préalablement à l'entrée en vigueur de la convention.

Les honoraires et autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de cette convention se sont élevées, en 2015, à 11.000 DT.

- L'acquisition auprès de la société ENNAKL (administrateur) de trois véhicules de marque IBIZA. Affectés aux agents commerciaux salariés de l'ATL, et figurant parmi ses immobilisations corporelles, lesdits véhicules ont été acquis pour la somme de 72.492 DT hors taxes.
- L'acquisition, dans le cadre d'un contrat de crédit-bail conclu avec la société ATTJARI LEASING, d'un véhicule de marque IBIZA livré par la société ENNAKL (administrateur). Affecté à un agent commercial salarié de l'ATL et figurant parmi ses immobilisations corporelles, ledit véhicule a été acquis pour la somme de 24.164 DT hors taxes.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2015, la somme de 137.133 DT.
- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2015, la somme de 161.594 DT.
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB, administrateur, portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2015, à 9.448 DT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de cinq fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 4) de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 5) de 4.100.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 6) de 3.450.000 DT, objet de la convention du 20 avril 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus-values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2015, à 149.758 DT hors TVA.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 2) de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs

du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus-values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.

- ✓ En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque (FG 3) de 2.000.000 DT, objet de la convention du 8 juin 2012, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 0,5% (hors TVA) de l'encours des fonds confiés avec un plafond de 200.000 DT. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 5% (hors TVA) sur les produits perçus et d'une commission de recouvrement assise sur le montant encaissé des titres cédés en capital selon le barème suivant :
 - 1% si l'ancienneté de l'échéance est inférieure à 3 mois ;
 - 2% si l'ancienneté de l'échéance est comprise entre 3 mois et un an ;
 - 3% si l'ancienneté de l'échéance est supérieure à un an.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions se sont élevées, en 2015, à 17.919 DT hors TVA.

- Le montage, par alternance, de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent, à l'occasion de chaque nouvelle émission, une commission d'établissement du document de référence fixée à 10.000 DT (hors TVA) et une commission d'élaboration de la note d'opération fixée à 5.000 DT (hors TVA).

L'émission par l'ATL, en 2015, des emprunts obligataires 2015/1 et 2015/2 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2015/1 (*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2015/2 (*)	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur élaboration du document de référence de l'emprunt ATL 2015 (*)	5.000 DT	5.000 DT

(*) *Inscrits en charges reportées dont 507 DT rapportés au résultat de l'exercice 2015.*

- Le placement de tout emprunt obligataire émis par l'ATL par l'intermédiaire de la société AFC (dont l'ATB est administrateur) et de la société BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). En contrepartie de leurs prestations, lesdits intermédiaires en bourse se partagent une commission de placement flat calculée sur la base de 1% du montant placé.

L'émission par l'ATL, en 2015, des emprunts obligataires 2015/1 et 2015/2 a rendu exigible, au profit desdits intermédiaires en bourse, les rémunérations suivantes exprimées en hors TVA :

Nature des rémunérations	AFC	BNA CAPITAUX
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/1 (**)	200.000 DT	200.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2015/2 (**)	103.200 DT	103.200 DT

(**) *Inscrites en charges reportées dont 40.581 DT rapportés au résultat de l'exercice 2015.*

- La délivrance par l'ATB, d'ordre et pour le compte de l'ATL, en faveur de la Banque Centrale de Tunisie, d'une autorisation irrévocable et confirmée de débiter son compte ouvert auprès de celle-ci, à chaque date d'échéance, du montant exigible du crédit de 6.000.000 DT imputé sur la ligne BAD et objet de l'accord conclu le 4 décembre 2012 entre l'Etat Tunisien et l'ATL. L'engagement de l'ATB est amorti au fur et à mesure de l'amortissement du crédit susvisé. En contrepartie de son engagement, l'ATB perçoit une commission de 0,2% par mois.

Les commissions dues par l'ATL au titre de cette opération se sont élevées, en 2015, à 11.464 DT hors TVA.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée, par le Conseil d'Administration, à l'occasion de l'arrêté des états financiers de chaque exercice en fonction du résultat réalisé.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe. Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant de ce régime.
- L'ATL a, en outre, souscrit au profit de ses employés une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut. Le Directeur Général Adjoint bénéficie des avantages découlant de ces régimes d'assurance.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	349 863	160 863	255 088	111 131
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	43 432	-
TOTAL	349 863	160 863	298 521	111 131

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article **202** du code des sociétés commerciales, nous vous signalons qu'une convention conclue, en 2015, avec la société ENNAKL, administrateur, n'a pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de cette convention, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur son utilité et son bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de cette convention en vue de son approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Ladite convention et son avenant signés respectivement le 6 avril 2015 et le 30 juillet 2015 ont été conclus pour une durée de neuf mois se terminant le 31 décembre 2015. Ils portent sur un partenariat visant la promotion et la commercialisation des produits et services des deux parties.

Les clauses contractuelles, prévoient :

- Le règlement, par traite payable dans un délai de soixante jours à partir du 20 du mois qui suit la livraison par la société ENNAKL de tout véhicule financé par l'ATL ;

- La perception, par la société ENNAKL, d'une "ristourne" trimestrielle sur tout véhicule financé par l'ATL, et ce, conformément au barème suivant :
 - ✓ 50 DT (toutes taxes comprises), pour tout véhicule d'une puissance fiscale égale à 5 chevaux ;
 - ✓ 100 DT (toutes taxes comprises), pour tout véhicule d'une puissance fiscale supérieure ou égale à 6 chevaux.
- La participation, par l'ATL, et à hauteur de la somme de 22.961 DT (hors taxes) aux frais publicitaires occasionnés par la campagne promotionnelle menée à l'occasion du cinquantenaire de la société ENNAKL.

Les charges ainsi supportées par l'ATL, en 2015, au titre des ristournes accordées et de la prise en charge d'une quote-part des frais promotionnels se sont élevées, hors TVA, respectivement à 33.432 DT et 22.961 DT.

Cette convention, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 28 avril 2016, n'a pas été soumise, par omission, à la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article **200 (nouveau)** du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 29 avril 2016

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 juin 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Anis LAADHAR et Mr Naoufel AMRI.

Société TPR
Bilan au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Actifs	Notes	Exercice Clos le	
		31/12/2015	31/12/2014
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		594 649	584 758
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(497 013)	(485 257)
Immobilisations incorporelles nettes	B1	97 636	99 501
Immobilisations corporelles		53 927 494	51 059 074
- Amortissements des immobilisations corporelles		(31 682 168)	(30 149 620)
Immobilisations corporelles nettes	B2	22 245 327	20 909 454
Immobilisations financières		19 985 267	19 989 059
- Provisions		(495 451)	(495 451)
Immobilisations financières nettes	B3	19 489 816	19 493 608
Total des actifs immobilisés		41 832 778	40 502 563
Total des actifs non courants		41 832 778	40 502 563
Actifs courants			
Stocks		48 482 909	49 655 436
- Provisions sur stocks		-	-
Stocks nets	B4	48 482 909	49 655 436
Clients et comptes rattachés		25 736 332	26 378 000
- Provisions sur comptes clients		(5 955 933)	(6 296 398)
Clients nets	B5	19 780 399	20 081 602
Comptes de régularisations et autres actifs courants		4 936 840	4 758 690
provision sur comptes d'actifs	B6	(379 319)	(379 319)
Autres actifs courants nets		4 557 522	4 379 371
Placements et autres actifs financiers	B7	32 277 457	33 758 650
Liquidités et équivalents de liquidités	B8	331 925	778 627
Total des actifs courants		105 430 212	108 653 686
Total des actifs		147 262 989	149 156 250

Société TPR
Bilan au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Capitaux propres et passifs	Notes	Exercice clos le	
		31/12/2015	31/12/2014
Capitaux propres			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Rachat actions propres		(17 060)	(17 060)
Réserves		5 209 300	5 209 300
Autres capitaux propres		744 553	1 036 228
Résultats reportés		16 470 096	15 304 852
Réserve à régime spécial		4 499 900	4 499 900
Prime d'émission		15 360 000	15 360 000
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		87 266 789	86 393 220
Résultat de l'exercice avant investissement		11 161 676	11 515 245
Réserve spéciale de réinvestissement		3 312 618	
Réserve à régime spécial			-
Résultat net affectable		7 849 058	11 515 245
Total des capitaux propres avant affectation	B9	98 428 465	97 908 464
Passifs			
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	B10	564 551	615 142
Total des passifs non courants		564 551	615 142
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	B11	16 567 605	21 997 567
Autres passifs courants	B12	1 896 235	1 773 243
Concours bancaires et autres passifs financiers	B13	29 806 134	26 861 834
Total des passifs courants		48 269 973	50 632 644
Total des passifs		48 834 525	51 247 786
Total des capitaux propres et des passifs		147 262 989	149 156 250

Société TPR
Etat de résultat au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation			
Revenus	R1	93 488 093	98 808 723
Autres produits d'exploitation	R2	1 533 746	699 219
Production immobilisée		1 601 549	-
Total des produits d'exploitation		96 623 389	99 507 941
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et encours	R3	2 532 005	1 590 544
Achat marchandise consommée	R4	(59 060 228)	(57 521 339)
Achats d'approvisionnement consommés	R5	(10 633 871)	(12 210 212)
Charges de personnel	R6	(7 824 566)	(8 094 316)
Dotations aux amortissements et aux provisions	R7	(3 424 146)	(3 975 463)
Autres charges d'exploitation	R8	(4 782 837)	(5 035 313)
Total des charges d'exploitation		(83 193 642)	(85 246 100)
Résultat d'exploitation		13 429 746	14 261 842
Charges financières nettes	R9	(3 455 582)	(2 192 740)
Produits des placements	R10	2 813 117	2 417 442
Autres gains ordinaires	R11	633 647	473 546
Autres pertes ordinaires	R12	(184 476)	(165 523)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		13 236 452	14 794 567
Impôt sur les bénéfices	R13	(2 074 776)	(3 279 322)
Résultat des activités ordinaires après impôt		11 161 676	11 515 245
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		11 161 676	11 515 245
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		11 161 676	11 515 245

Société TPR
Etat de flux de trésorerie au 31 Décembre 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)

Désignation	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
<u>Résultat net</u>		11 161 676	11 515 245
<u>Ajustement pour</u>			
Amortissements et provisions	F1	2 595 859	2 735 853
Variation des stocks	F2	1 172 527	(17 825 944)
Variation créances clients	F3	641 668	(1 019 228)
Variation autres actifs	F4	(178 151)	(3 349 120)
Variation fournisseurs et autres dettes	F5	(5 306 970)	7 935 092
<u>Ajustement pour</u>			
Résorption subvention d'investissement	F6	(291 675)	(323 901)
Plus ou moins-value de cession	F7	(539 551)	(57 487)
Produits Financiers	F8	(717 221)	(419 300)
<u>Flux de trésorerie liés l'exploitation</u>		<u>8 538 162</u>	<u>(808 790)</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	F9	(4 519 352)	(3 394 968)
Encaissement provenant de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	F10	737 983	90 998
Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	F11	(700 574)	(2 336 155)
Encaissement provenant des immobilisations financières	F12	1 421 588	2 526 227
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>		<u>(3 060 356)</u>	<u>(3 113 898)</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Dividendes et autres distributions	F13	(10 350 000)	(10 350 000)
Encaissement provenant des emprunts	F14	67 708 374	55 222 133
Remboursement d'emprunts	F15	(72 797 763)	(43 483 545)
Encaissement provenant des placements	F16	67 400 000	74 900 000
Décaissement lié aux placements	F17	(65 918 807)	(77 209 543)
Décaissement lié aux actions propres	F18	-	(17 060)
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>		<u>(13 958 196)</u>	<u>(938 015)</u>
<u>Variation de trésorerie</u>		<u>(8 480 390)</u>	<u>(4 860 703)</u>
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>	F19	<u>(5 761 074)</u>	<u>(900 370)</u>
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>		<u>(14 241 464)</u>	<u>(5 761 074)</u>

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

I PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La société Tunisie Profilés Aluminium « TPR » SA est une filiale du groupe BAYAHI. Son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5 % par la société CFI. Après son introduction en bourse, son capital s'est élevé à 29 800 000 DT puis à 32 000 000 DT le 31 décembre 2008. Une augmentation de capital pour un montant de 4 000 000 DT a été décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2009. Une autre augmentation de 1 000 000 DT a été effectuée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 Mai 2010. Une augmentation de 5 000 000 DT a été effectuée sur décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Mai 2011 pour ramener le capital social à 42 000 000 DT. Une autre augmentation qui a eu lieu en date du 4 Juin 2012 a porté le capital social à 44 000 000 DT. La dernière augmentation en date effectuée le 6 juin 2013 a porté le capital à 45 000 000 DT.

Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.

II RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS :

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III NOTE SUR LES BASES DE MESURE ET LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers ont été préparés par référence aux conventions comptables de base et notamment :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu
- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence

- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

IV UNITÉ MONÉTAIRE

Les comptes de la Société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A. sont libellés en Dinars Tunisiens.

V EXERCICE SOCIAL

Les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015 couvrent la période allant du 1er janvier au 31 décembre.

VI PRINCIPES & METHODES COMPTABLES ADOPTÉS

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations de la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition en hors taxes récupérables. Les immobilisations acquises en devises étrangères sont converties au cours en vigueur le jour de l'opération.

Les taux d'amortissements utilisés se détaillent comme suit :

Désignation	Taux
Construction usines et dépôts	5%
Construction locaux administratifs	2%
Matériel Industriel	10%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Concessions de marques brevets et licences	20%
Logiciels	33%

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des prêts consentis et dont les délais d'exigibilité sont supérieurs à une année ainsi que des titres de participation détenus par la société.

Stocks

Les stocks sont valorisés comme suit :

- Les billets importées sont valorisées sur la base d'un coût moyen pondéré annuel.
- Les billets achetées localement sont valorisées au coût moyen pondéré annuel.
- Le déchet de source interne généré par les différentes unités de production (essentiellement des profilés) est valorisé au coût moyen pondéré annuel des déchets externes.
- Le coût de production de chaque unité est égal à la somme des coûts des consommables et des coûts de transformations moins la valeur des déchets générés par cette unité.

Clients et comptes rattachés

Les créances de la société libellées en monnaies étrangères sont comptabilisées en Dinar Tunisien en utilisant le cours du jour de l'opération.

A la date de clôture, les créances de la société, libellées en monnaie étrangère, sont évaluées en utilisant le cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change, résultant de cette actualisation, qu'elles constituent une perte ou un gain, sont imputées au résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

Capitaux propres

La rubrique des capitaux propres comporte le capital social, les réserves, la part de la subvention d'investissement non incorporée au résultat ainsi que le résultat de l'exercice.

Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes libellées en monnaie étrangère sont initialement comptabilisées en utilisant le cours du jour de l'opération.

A la date de clôture, les dettes libellées en monnaie étrangère sont actualisées au cours de change en vigueur à cette date.

Les différences de change qui résultent de cette actualisation sont portées en résultat de l'exercice au cours duquel elles sont survenues.

VII NOTES DETAILLEES SUR LES ETATS FINANCIERS

Les tableaux et informations qui figurent dans ces notes sont libellés, sauf indication contraire, en Dinar Tunisien (TND).

VII.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2015 à 97 636 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeurs Brutes Comptables</u>			<u>Amortissements</u>			<u>Valeurs Comptables nettes au 31/12/2015</u>
	<u>Valeurs au 31/12/2014</u>	<u>Acquisitions 2015</u>	<u>Valeurs au 31/12/2015</u>	<u>Amortissements au 31/12/2014</u>	<u>Dotations aux amortissements au 31/12/2015</u>	<u>Amortissements au 31/12/2015</u>	
Logiciel	394 172	9 891	404 062	385 171	2 756	387 927	16 136
Marques, brevets et licences	10 587	-	10 587	10 587	-	10 587	-
Fonds de commerce	180 000	-	180 000	89 500	9 000	98 500	81 500
Total	584 758	9 891	594 649	485 257	11 756	497 013	97 636

B.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élèvent au 31 décembre 2015 à 22 245 327 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Valeurs Brutes Comptables</u>				<u>Amortissements</u>				<u>Valeurs Comptables nettes au 31/12/2015</u>
	Valeurs au 31/12/2014	Acquisitions 2015	Cessions / Reclassement 2015	Valeurs au 31/12/2015	Amortissements au 31/12/2014	Régularisations amortissements antérieurs / Cessions	Dotations aux amortissements au 31/12/2015	Amortissements au 31/12/2015	
Terrains	1 500 038	-		1 500 038	-			-	1 500 038
Constructions	3 835 883	346 351	(173 309)	4 008 925	2 459 266	(29 528)	59 722	2 489 460	1 519 465
AAI Construction	127 383	313 438		440 821	21 784		3 317	25 101	415 720
Matériels Industriels	37 066 027	735 935	(1 467 732)	36 334 229	23 270 669	(1 413 082)	2 413 175	24 270 762	12 063 467
Outillages Industriels	800 330	39 953		840 283	291 160		70 726	361 885	478 398
AAI Matériels industriels et Outillages	394 387	-	-	394 387	388 799		4 074	392 874	1 513
Matériels de Transport	1 300 994	326 702		1 627 695	1 043 618	21 932	100 430	1 165 980	461 715
Matériels Engin de Levage	834 647	-		834 647	527 332	(21 932)	94 469	599 869	234 778
AAI Divers	1 079 566	74 355	(1 157)	1 152 764	583 256		64 806	648 063	504 702
Matériels de Bureau	459 625	5 823	1 157	466 604	398 173		14 112	412 285	54 319
Matériels Informatique	1 049 259	411 324		1 460 583	864 685		85 609	950 294	510 289
Magasin vertical	1 253 491	-		1 253 491	300 878		64 717	365 594	887 896
Encours	1 357 443	2 255 582		3 613 025	-			-	3 613 025
Total	51 059 074	4 509 462	(1 641 041)	53 927 494	30 149 620	(1 442 610)	2 975 157	31 682 168	22 245 327

B.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2015 à 19 489 816 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Titres TECI	4 000	4 000	-
Titres GIC	37 700	37 700	-
Titres BNS	10 000	10 000	-
Titres STB	16 429	16 429	-
Titres BS	5 595	5 595	-
Titres TPR TRADE	499 000	499 000	-
Titres CFI SICAR	990 000	990 000	-
Titres LLOYD	550	550	-
S.M.U	75 000	75 000	-
PROFAL MAGHREB	7 315 751	7 315 751	-
ALUFOND	2 995 000	2 995 000	-
LAVAAL INTERNATIONAL	872 235	872 235	-
ALUCOLOR	999 900	999 900	-
METECNAL	2 295 000	2 295 000	-
Foire EXP	50 000	50 000	-
ITAL SYSTEM	50 000	-	50 000
Versement restant à effectuer	(25 000)	(25 000)	-
Total titres de participations	16 191 160	16 141 160	50 000
Autres immobilisations Financières (Fonds Gérés CFI SICAR)	3 500 000	3 500 000	-
Prêt aux Personnels	272 507	326 299	(53 792)
Dépôt et cautionnement	21 600	21 600	-
Total Immobilisations financières brutes	19 985 267	19 989 059	(3 792)
Provisions sur Titres	495 451	495 451	-
Immobilisation financières nettes	19 489 816	19 493 608	(3 792)

Les titres en portefeuille au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre d'action au 31/12/2015	Valeur brute au 31/12/2015	Versements non effectués	Provisions cumulées au 31/12/14	Provisions constituées en 2015	Reprises sur provisions 2015	Provisions cumulées au 31/12/2015
TECI	80	4 000	-	4 000	-	-	4 000
GIC	377	37 700	-	37 700	-	-	37 700
BNS	1 000	10 000	-	-	-	-	-
STB	603	16 429	-	16 429	-	-	16 429
ATTIJARI BANK (BS)	262	5 595	-	-	-	-	-
TPR TRADE	4 990	499 000	-	-	-	-	-
CFI SICAR	9 900	990 000	-	284 621	-	-	284 621
S.M.U	750	75 000	-	3 871	-	-	3 871
LLOYD	200	550	-	550	-	-	550
PROFAL MAGHREB	36 000	7 315 751	-	-	-	-	-
ALUFOND	29 950	2 995 000	-	-	-	-	-
LAVAAL INTERNATIONAL	450	872 235	-	148 280	-	-	148 280
ALUCOLOR	9 999	999 900	-	-	-	-	-
Metecnal	10 000	2 295 000	-	-	-	-	-
TUNISIE AFRIQUE EXPORT	500	50 000	25 000	-	-	-	-
ITAL SYSTEM	500	50 000	-	-	-	-	-
Total	105 561	16 216 160	25 000	495 451	-	-	495 451

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 48 482 909 DT contre 49 655 436 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Matières premières et consommables	26 367 019	27 866 368	(1 499 349)
Stock transit	10 661 229	11 887 159	(1 225 929)
Produits finis	4 687 821	4 699 188	(11 367)
Stock filières	2 894 828	3 037 739	(142 912)
Produits encours	3 872 012	1 328 640	2 543 372
Travaux encours	-	836 342	(836 342)
Stocks bruts	48 482 909	49 655 436	(1 172 527)
Provision pour dépréciation de stocks	-	-	-
Stocks nets	48 482 909	49 655 436	(1 172 527)

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 19 780 399 DT contre 20 081 602 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Clients étrangers	7 790 274	9 101 743	(1 311 469)
Clients locaux	4 790 867	6 021 546	(1 230 679)
Clients locaux effets à recevoir	3 597 851	1 365 275	2 232 576
Chèques remis à l'encaissement	3 802 401	3 794 033	8 368
Clients douteux étrangers	3 789 856	3 559 270	230 586
Clients douteux locaux	72 125	928 940	(856 814)
Clients contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients contentieux locaux	998 434	712 670	285 765
Clients bruts	25 736 332	26 378 000	(641 668)
Provision sur comptes clients	(5 955 933)	(6 296 398)	340 464
Clients nets	19 780 399	20 081 602	(301 204)

Les provisions pour dépréciation des créances-clients se détaillent comme suit :

Désignation	Solde brut 31/12/2015	Provision 2015	Total net
Clients locaux	4 790 867	-	4 790 867
Clients étrangers	7 790 274	-	7 790 274
Clients douteux locaux	72 125	72 125	-
Clients douteux étrangers	3 789 856	3 789 856	-
Clients contentieux locaux	998 434	998 434	-
Clients contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients locaux effets à recevoir	3 597 851	200 995	3 396 856
Chèques remis à l'encaissement	3 802 401	-	3 802 401
Total 2015	25 736 332	5 955 933	19 780 399

Désignation	Solde Brut 31/12/2014	Provision 2014	Total Net
Clients locaux	6 021 546	-	6 021 546
Clients étrangers	9 101 743	-	9 101 743
Clients douteux locaux	928 940	928 940	-
Clients douteux étrangers	3 559 270	3 559 270	-
Clients contentieux locaux	712 670	712 670	-
Clients contentieux étrangers	894 523	894 523	-
Clients locaux effets à recevoir	1 365 275	200 995	1 164 280
Chèques remis à l'encaissement	3 794 033	-	3 794 033
Total 2014	26 378 000	6 296 398	20 081 602

B.6. Comptes de régularisations et autres actifs courants

Les comptes de régularisations et autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 4 557 522 DT contre 4 379 371 DT au 31 décembre 2014 se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Etats et collectivités publiques	3 770 301	3 837 501	(67 200)
Avances fournisseurs	123 895	123 895	-
Autres comptes débiteurs divers	119 506	119 516	(10)
Charges constatées d'avance	364 860	187 891	176 969
Sociétés du groupe	207 102	182 926	24 176
Personnel	151 576	306 961	(155 385)
Produits à recevoir	199 600	-	199 600
Total Brut Autres Actifs Courants	4 936 840	4 758 690	178 151
Provisions pour dépréciations / Débiteurs Divers	(379 319)	(379 319)	-
Montant Net	4 557 522	4 379 371	178 151

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 32 277 457 DT contre 33 758 650 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit:

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Placements billets de trésorerie	31 700 000	33 100 000	(1 400 000)
Autres placements courants et créances assimilées	577 457	658 650	(81 193)
Total	32 277 457	33 758 650	(1 481 193)

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2015 à 331 925 DT contre 778 627 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Banque	330 605	774 915	(444 309)
Caisse	1 320	3 713	(2 393)
Total	331 925	778 627	(446 702)

B.9. Capitaux propres

Le tableau suivant retrace les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice 2015 :

Désignation	Capital	Rachat d'actions propres	Prime d'émission	Réserves légale	Réserves à régime spécial	Fond social	Résultats reportés	Subventions d'investissement	Amortissements des subventions	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2013 avant affectation	45 000 000	-	15 360 000	4 400 000	2 699 900	709 300	12 790 023	3 567 056	(2 206 927)	14 764 828	97 084 180
Rachat d'actions propres		(17 060)									(17 060)
Réserves Légales				100 000						(100 000)	-
Résultats Reportés							2 514 829			(2 514 829)	-
Dividendes distribués										(10 350 000)	(10 350 000)
Amortissements de la subvention									(323 901)		(323 901)
Résultat au 31/12/2014										11 515 245	11 515 245
Réserves à régime spécial					1 800 000					(1 800 000)	-
Solde au 31/12/2014 avant affectation	45 000 000	(17 060)	15 360 000	4 500 000	4 499 900	709 300	15 304 852	3 567 056	(2 530 828)	11 515 245	97 908 464
Résultats Reportés							1 165 245			(1 165 245)	-
Dividendes distribués										(10 350 000)	(10 350 000)
Subventions d'investissement									(291 675)		(291 675)
Résultat au 31/12/2015										11 161 676	11 161 676
Solde au 31/12/2015 avant affectation	45 000 000	(17 060)	15 360 000	4 500 000	4 499 900	709 300	16 470 096	3 567 056	(2 822 503)	11 161 676	98 428 465

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisent, au 31 décembre 2015, la somme de 52 700 971 DT et se détaillent comme suit :

Prime d'émission	15 360 000
Réserve Légale	4 500 000
Réserve à régime spécial	4 499 900
Réserve pour fonds social	709 300
Résultats reportés	16 470 096
Résultat de l'exercice 2015	11 161 676
<i>Dont :</i>	
	<i>Résultat affectable 2015</i> 7 849 058 ⁽¹⁾
	<i>Réserve à régime spécial</i> 3 312 618
Total	52 700 971

(1) Ce montant ne tient pas compte de la distribution des dividendes prévue au titre du même exercice.

B.10. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à 564 551 DT contre 615 142 DT au 31 décembre 2014.

B.11. Fournisseurs et Comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 16 567 605 DT contre 21 997 567 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Fournisseurs Étrangers	12 697 597	17 817 225	(5 119 627)
Fournisseurs- Effets à payer	2 349 730	2 984 844	(635 114)
Fournisseurs locaux	1 255 723	1 105 747	149 976
Fournisseurs factures non parvenues	269 020	252 090	16 931
Conversion Fournisseurs étrangers	(4 466)	(162 339)	157 873
Total	16 567 605	21 997 567	(5 429 962)

B.12. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 1 896 235 DT au 31 décembre 2015 contre 1 773 243 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
État et collectivités publiques	307 261	247 242	60 020
Sécurité Sociale	481 534	494 053	(12 519)
Produits constatés d'avance	460 103	478 957	(18 854)
Autres comptes créditeurs	260 401	57 818	202 583
Personnel	239 710	222 089	17 622
Sociétés groupe	82 736	228 746	(146 010)
Charges à payer	64 489	44 338	20 150
Total	1 896 235	1 773 243	122 992

B.13. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 29 806 134 DT au 31 décembre 2015 contre 26 861 834 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Emprunts à moins d'un an	15 232 744	20 322 133	(5 089 389)
Banque créditrice	14 573 390	6 539 701	8 033 688
Total	29 806 134	26 861 834	2 944 300

VII.2. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

R.1. Revenus

Les revenus de l'exercice 2015 s'élèvent à 93 488 093 DT contre 98 808 723 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Chiffre d'Affaires local	69 522 296	72 603 713	(3 081 417)
Chiffre d'Affaires export	23 965 797	26 205 009	(2 239 212)
Total	93 488 093	98 808 723	(5 320 629)

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 533 746 DT contre 699 219 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Autres produits	1 080 725	218 798	861 927
Résorption subventions d'investissement	291 675	323 901	(32 227)
Loyers	161 347	156 520	4 827
Total	1 533 746	699 219	834 527

R.3. Variation des stocks des produits finis

La variation des stocks des produits finis et encours de l'exercice 2015 s'élève à (2 532 005) DT contre (1 590 544) DT au cours de 2014 et se détaille comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Variation des encours	(2 543 372)	(504 547)	(2 038 825)
Variation de produits finis	11 367	(1 085 997)	1 097 363
Total	(2 532 005)	(1 590 544)	(941 461)

R.4. Achats de marchandises consommés

Les achats de marchandises consommés de l'exercice 2015 s'élèvent à 59 060 228 DT contre 57 521 339 DT au cours de 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Achats matières premières	46 195 715	63 518 591	(17 322 876)
Achats de marchandises	9 159 981	10 238 149	(1 078 167)
Variation des stocks matières premières et encours	3 704 532	(16 235 401)	19 939 933
Total	59 060 228	57 521 339	1 538 889

R.5. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés de l'exercice 2015 s'élèvent à 10 633 871 DT contre 12 210 212 DT au cours de 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Achats stockés - Autres approvisionnements	8 515 417	9 936 301	(1 420 883)
Achats non stockés de matières	2 180 937	2 273 911	(92 974)
Rabais, remises et ristournes obtenus	(62 483)	-	(62 483)
Total	10 633 871	12 210 212	(1 576 341)

R.6. Charges de personnel

Les charges de personnel de l'exercice 2015 s'élèvent à 7 824 566 DT contre 8 094 316 DT au cours de 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Charges salariales	6 629 825	6 597 296	32 530
Charges patronales	1 034 660	1 347 251	(312 591)
Cotisation assurance groupe	160 081	149 770	10 311
Total	7 824 566	8 094 316	(269 750)

R.7. Dotation aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions de l'exercice 2015 s'élèvent à 3 424 146 DT contre 3 975 463 DT au cours de 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 986 914	3 471 114	(484 201)
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	494 240	500 335	(6 095)
Dotations aux provisions pour risque et charges	-	69 169	(69 169)
Reprise sur provisions	(57 008)	(279 121)	222 113
Dotations aux provisions pour dépréciation des comptes actifs	-	213 966	(213 966)
Total	3 424 146	3 975 463	(551 318)

R.8. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2015 s'élèvent à 4 782 837 DT contre 5 035 313 DT au cours de 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Autres services extérieurs	3 575 548	3 382 245	193 302
Services extérieurs	900 963	971 243	(70 279)
Impôts et Taxes et versements assimilés	306 326	681 825	(375 500)
Total	4 782 837	5 035 313	(252 477)

R.9. Charges financières nettes

Les charges financières de l'exercice 2015 s'élèvent à 3 455 582 DT contre 2 192 740 DT au cours de 2014 et se détaillent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Charges Financières	3 766 171	2 855 196	910 974
Revenus sur autres créances	(5 702)	(10 693)	4 991
Gains de change	(304 887)	(651 763)	346 876
Total	3 455 582	2 192 740	1 262 842

R.10. Produits de placements

Les produits de placement de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 813 117 DT contre 2 417 442 DT au cours de 2014. Ils sont générés principalement par les placements des liquidités disponibles en billets de trésorerie.

R.11. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2015 s'élèvent à 633 647 DT contre 473 546 DT au cours de 2014 et se présentent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Produits divers ordinaires	633 647	473 546	160 101
Total	633 647	473 546	160 101

R.12. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2015 s'élèvent à 184 476 DT contre 165 523 DT au cours de 2014 et se présentent comme suit :

Désignation	2015	2014	Variation
Charges diverses ordinaires	184 476	165 523	18 953
Total	184 476	165 523	18 953

R.13. Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2015 s'élève à 2 074 776 DT contre 3 279 322 DT au cours de 2014.

VII.3. NOTES SUR L'ETAT DE FLUX

F1- Amortissements et provisions

Désignation	2015	2014
Dotations aux amortissements des immobilisations	2 986 914	3 471 114
Dotations et reprises sur provisions	437 232	212 909
Reprise sur provisions	(828 287)	(948 170)
Total	2 595 859	2 735 853

F2- Variation des stocks

Désignation	31/12/15	31/12/14	31/12/13	flux au 31/12/2015	flux au 31/12/2014
Matières premières et consommables.	26 367 019	27 866 368	17 806 617	1 499 349	(10 059 751)
Stock transit	10 661 229	11 887 159	6 364 712	1 225 929	(5 522 447)
stocks filières	2 894 828	3 037 739	2 384 537	142 912	(653 202)
Produits encours	3 872 012	1 328 640	824 093	(2 543 372)	(504 547)
Produits finis	4 687 821	4 699 188	3 613 191	11 367	(1 085 997)
Travaux encours	-	836 342	836 342	836 342	-
Total	48 482 909	49 655 436	31 829 491	1 172 527	(17 825 944)

F3- Variation des créances

Désignation	31/12/15	31/12/14	31/12/13	flux au 31/12/2015	flux au 31/12/2014
Clients et comptes rattachés	25 736 332	26 378 000	25 358 772	641 668	(1 019 228)
Total	25 736 332	26 378 000	25 358 772	641 668	(1 019 228)

F4- Variation autres actifs

Désignation	31/12/15	31/12/14	31/12/13	flux au 31/12/2015	flux au 31/12/2014
Personnel	151 576	306 961	193 998	155 385	(112 963)
Groupe	207 102	182 926	127 507	(24 176)	(55 420)
Etats et collectivités publiques	3 770 301	3 837 501	751 821	67 200	(3 085 680)
Autres comptes débiteurs et créditeurs divers	119 506	119 516	69 955	10	(49 560)
charges constatées d'avance	364 860	187 891	88 427	(176 969)	(99 464)
Fournisseurs - Avances et acomptes	123 895	123 895	177 862	-	53 968
Produits à recevoir	199 600			(199 600)	
Total	4 936 840	4 758 690	1 409 570	(178 151)	(3 349 120)

F5- Variation fournisseurs et autres Dettes

Désignation	31/12/15	31/12/14	31/12/13	flux au 31/12/2015	flux au 31/12/2014
Fournisseurs d'exploitation	16 567 605	21 997 567	13 340 514	(5 429 962)	8 657 053
Autres passifs	1 896 235	1 773 243	2 495 203	122 992	(721 961)
Total	18 463 840	23 770 810	15 835 717	(5 306 970)	7 935 092

F6- Résorptions des subventions

Désignation	2015	2014
Résorption des subventions d'investissement	291 675	323 901
Total	291 675	323 901

F7- Plus-value de cession :

Désignation	2015	2014
Plus ou moins-value sur cession	(539 551)	(57 487)
Total	(539 551)	(57 487)

F8- Produits financiers:

Désignation	2015	2014
Produits financiers	(717 221)	(419 300)
Total	(717 221)	(419 300)

F9- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles:

Désignation	31/12/15	31/12/14
Logiciels	(9 891)	-
Constructions	(346 351)	(17 307)
Matériel industriels	(735 935)	(1 989 609)
Outils industriels	(39 953)	(97 968)
Matériel informatiques	(411 324)	(50 971)
Matériels de Transport et engins de levage	(326 702)	(334 047)
Agencement et aménagement	(387 793)	(168 543)
Mobilier et matériel de bureaux	(5 823)	(15 338)
Encours	(2 255 582)	(721 184)
Total	(4 519 352)	(3 394 968)

F10- Encaissements provenant de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

Désignation	31/12/15	31/12/14
Encaissement provenant des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	737 983	90 998
Total	737 983	90 998

F11- Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières :

Désignation	31/12/15	31/12/14
Décaissement sur placements à long terme (Fonds gérés)	-	(1 800 000)
Décaissement affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(50 000)	(25 050)
Prêts accordés au personnel	(650 574)	(511 105)
Total	(700 574)	(2 336 155)

F12- Encaissements provenant des immobilisations financières :

Désignation	31/12/15	31/12/14
Autres encaissements liés aux immobilisations financières	717 221	419 300
Remboursement sur Prêts accordés aux personnels	704 366	606 927
Encaissement provenant de placements à long terme (Fonds gérés)	-	1 500 000
Total	1 421 588	2 526 227

F13- Dividendes et d'autres distributions:

Désignation	31/12/15	31/12/14
Dividendes	(10 350 000)	(10 350 000)
Total	(10 350 000)	(10 350 000)

F14- Encaissement provenant des emprunts :

Désignation	31/12/15	31/12/14
Encaissement emprunts	67 708 374	55 222 133
Total	67 708 374	55 222 133

F15 -Remboursement des emprunts:

Désignation	31/12/15	31/12/14
Financement de stock	(72 797 763)	(43 483 545)
Total	(72 797 763)	(43 483 545)

F16- Encaissement provenant des placements :

Désignation	31/12/15	31/12/14
Encaissement provenant des placements	67 400 000	74 900 000
Total	67 400 000	74 900 000

F17- Décaissement lié aux placements:

Désignation	31/12/15	31/12/14
Décaissement pour acquisition des placements	(65 918 807)	(77 209 543)
Total	(65 918 807)	(77 209 543)

F18- Décaissement lié aux actions propres

Désignation	31/12/15	31/12/14
Décaissement pour acquisition des placements	-	(17 060)
Total	-	(17 060)

F19- Liquidités et équivalents de liquidités relatifs aux flux :

- **Liquidité à la fin de l'exercice 2015**

Désignation	31/12/15
Caisse	1 320
Banque	330 605
Banque (Découvert Bancaire)	(14 573 390)
Liquidité au 31/12/2015	(14 241 464)

- **Liquidité au début de l'exercice 2015**

Désignation	01/01/15
Caisse	3 713
Banque	774 915
Banque (Découvert Bancaire)	(6 539 701)
Liquidité au 01/01/2015	(5 761 074)

VII.5. Notes sur les parties liées

La société a facturé aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2015 des loyers qui se détaillent comme suit :

Société de groupe	Solde au 31/12/2015	Loyer annuel HT
TUNIS.PARK.SERVICE	96 261	10 000
MAGASIN GENERAL	65 832	125 440
CFI	23 131	1 440
CETRAM	11 621	3 840
INDINVEST	4 250	1 800
TEC SOL	3 580	-
ITAL.SYSTEM	1 549	-
ISICOM	480	-
ALUCOLOR	384	-
TUNISIE CAR	14	-
TPR TRADE	-	4 800
STE MONTFLEURY	(8 771)	2 400
CFI SICAR	(33 569)	2 000
Total	164 762	151 720

La société a souscrit courant l'année 2015, des billets de trésorerie pour un montant global de 31 700 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés du groupe et qui se détaillent comme suit:

- La société CFI pour un montant de 20 000 000 DT ;
- La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 3 550 000 DT ;
- La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000DT ;
- La société INDINVEST pour un montant de 2 000 000DT ;
- La société TPS pour un montant de 1 950 000 DT ;
- La société ALUFOND pour un montant de 200 000DT ;
- La société SOTUVER pour un montant de 2 000 000DT.

La société a conclu des opérations avec les sociétés du groupe détaillées comme suit :

Société	Transaction 2015	Solde au 31/12/2015	Nature de l'opération
ALUFOND	3 121 800	(269 608)	Transformation des déchets en aluminium
LAVAAL INTERNATIONAL SPA (fournisseur)	2 536 429	(56 139)	Achat accessoires
TPR TRADE	2 366 956	(5 555)	Achat accessoires
ALUCOLOR	748 599	(146 823)	Traitement de surface
LAVAAL INTERNATIONAL (client)	603 548	642 655	Vente à l'export
PROFAL MAGHREB SPA	570 646	822 795	Vente à l'export
SPEIA	536 740	-	Travaux de sous-traitance
LLOYD	321 637	(111 268)	Frais d'assurance
CETRAM	286 798	11 621	Travaux de construction

La société a reconduit la convention de gestion de fonds de capital-risque qui a été conclue entre TPR et CFI SICAR et selon laquelle la TPR a mis à la disposition de la CFI SICAR la somme de 1 500 000DT en 2007 rétrocedée en 2014, 1 700 000 DT en 2011 et 1 800 000 en 2014.

Au cours de l'exercice 2015, la société TPR a cédé la station de laquage à sa filiale la société « ALUCOLOR » pour un montant de 269 983 dinars.

La société TPR s'est portée caution des engagements de la Compagnie Financière d'Investissement « CFI » à l'égard de l'UBCI, afin de garantir un crédit d'un montant en principal de Cinquante Millions de Dinars (50 000 000 DT) consenti par l'UBCI.

La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 mai 2011 pour un montant de 130 000 DT. Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une ligne téléphonique.

Les obligations et engagements de la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	178 554	-

La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2015 à un montant global de 50 000 DT.

La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2015 à un montant global de 15 000 DT.

VII.6. Evénements postérieurs

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 15 avril 2016. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.

Rapport Général des commissaires aux comptes États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 17 Juin 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 98 428 465 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 11 161 676 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société « Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A », ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 25 avril 2016
Les co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR

Naoufel AMRI

Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.
Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A.,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2015.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Votre Conseil d'Administration en date du 15 Avril 2016 a autorisé la facturation aux sociétés du groupe au titre de l'exercice 2015 des loyers qui se détaillent comme suit :

Société de groupe	Solde au 31/12/2015	Loyer annuel HT
TUNIS.PARK.SERVICE	96 261	10 000
MAGASIN GENERAL	65 832	125 440
CFI	23 131	1 440
CETRAM	11 621	3 840
INDINVEST	4 250	1 800
TEC SOL	3 580	-
ITAL.SYSTEM	1 549	-
ISICOM	480	-
ALUCOLOR	384	-
TUNISIE CAR	14	-
TPR TRADE	-	4 800
STE MONTFLEURY	(8 771)	2 400
CFI SICAR	(33 569)	2 000
Total	164 762	151 720

- Au cours de l'exercice 2015, la société TPR a cédé la station de laquage à sa filiale la société « ALUCOLOR » pour un montant de 269 983 dinars.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- La société a souscrit courant l'année 2015, des billets de trésorerie pour un montant global de 31 700 000 DT. Ces souscriptions ont été effectuées auprès des sociétés du groupe et qui se détaillent comme suit:
 - La société CFI pour un montant de 20 000 000 DT ;
 - La société SPI MONTFLEURY pour un montant de 3 550 000 DT ;
 - La société CFI SICAR pour un montant de 2 000 000 DT ;
 - La société INDINVEST pour un montant de 2 000 000 DT ;
 - La société TPS pour un montant de 1 950 000 DT ;
 - La société ALUFOND pour un montant de 200 000 DT ;
 - La société SOTUVER pour un montant de 2 000 000 DT.

- La société a conclu des opérations avec les sociétés du groupe détaillées comme suit :

Société	Transaction 2015	Solde au 31/12/2015	Nature de l'opération
ALUFOND	3 121 800	(269 608)	Transformation des déchets en aluminium
LAVAAL INTERNATIONAL SPA (fournisseur)	2 536 429	(56 139)	Achat accessoires
TPR TRADE	2 366 956	(5 555)	Achat accessoires
ALUCOLOR	748 599	(146 823)	Traitement de surface
LAVAAL INTERNATIONAL (client)	603 548	642 655	Vente à l'export
PROFAL MAGHREB SPA	570 646	822 795	Vente à l'export
SPEIA	536 740	-	Travaux de sous-traitance
LLOYD	321 637	(111 268)	Frais d'assurance
CETRAM	286 798	11 621	Travaux de construction

- La société a reconduit la convention de gestion de fonds de capital-risque qui a été conclue entre TPR et CFI SICAR et selon laquelle la TPR a mis à la disposition de la CFI SICAR la somme de 1 500 000DT en 2007 rétrocedée en 2014, 1 700 000 DT en 2011 et 1 800 000 en 2014.
- La société TPR s'est portée caution des engagements de la Compagnie Financière d'Investissement « CFI » à l'égard de l'UBCI, afin de garantir un crédit d'un montant en principal de Cinquante Millions de Dinars (50 000 000 DT) consenti par l'UBCI.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération annuelle nette du Président Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 25 mai 2011 pour un montant de 130 000 DT. Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une ligne téléphonique.
2. Les obligations et engagements de la société «Tunisie Profilés Aluminium TPR S.A» envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Président Directeur Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2015
Avantages à court terme	178 554	-

IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La somme allouée aux membres du Conseil d'Administration de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2015 à un montant global de 50 000 DT.
- La somme allouée aux membres du Comité Permanent d'Audit de la société à titre de jetons de présence a été fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 11 Juin 2015 à un montant global de 15 000 DT.

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 25 avril 2016
Les co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR

Naoufel AMRI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

GIF FILTER S.A

Siège social : Route de Sousse KM 35, GROMBALIA, 8030

La société « GIF FILTER S.A », publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2015. Ces états sont accompagnés du rapport du commissaire aux comptes Mr Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI.

GROUPE GIF**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015**
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTE	2015	2014
ACTIFS NON COURANTS			
ACTIFS IMMOBILISES			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	B1	369 589	339 896
MOINS AMORTISSEMENT		-340 924	-327 658
TOTAL 1		28 665	12 238
ECART D'ACQUISITION		-5 671	-6 380
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	B2	19 273 178	16 865 424
MOINS AMORTISSEMENT		-12 790 215	-12 108 002
TOTAL 2		6 482 963	4 757 422
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B3	185 177	74 500
MOINS PROVISIONS		-50 000	-50 000
TOTAL 3		135 177	24 500
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISEES		6 641 134	4 787 780
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		6 641 134	4 787 780
ACTIFS COURANTS			
STOCKS	B4	5 572 506	4 739 298
MOINS PROVISIONS		-192 306	-192 306
TOTAL 1		5 380 200	4 546 992
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	B5	6 242 083	6 451 529
MOINS PROVISIONS		-2 304 384	-2 285 194
TOTAL 2		3 937 699	4 166 334
AUTRES ACTIFS COURANTS	B6	1 560 716	3 164 608
MOINS PROVISIONS		-46 786	-35 461
TOTAL 3		1 513 930	3 129 147
IMPOTS DIFFERES ACTIFS		11 586	1 563
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	B7	28 197	284 830
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	B8	5 941 397	6 135 837
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		16 813 009	18 264 703
TOTAL DES ACTIFS		23 454 143	23 052 483

GROUPE GIF**BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTE	2015	2014
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL SOCIAL		10 563 994	10 442 289
RESERVES CONSOLIDEES	B9	3 600 751	3 770 918
AUTRES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES		539 132	609 016
RESULTATS REPORTES CONSOLIDES		-6 426	153 134
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		14 697 451	14 975 357
RESULTAT CONSOLIDE		-1 340 815	460 139
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE		13 356 636	15 435 496
INTERETS MINORITAIRES DANS LES CAPITAUX PROPRES		891	-227
INTERETS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT DE L'EXERCICE	B11	-158	1 134
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		13 357 369	15 436 403
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
EMPRUNTS		1 715 573	1 094 477
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		1 715 573	1 094 477
PASSIFS COURANTS			
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	B12	2 220 206	2 085 774
AUTRES PASSIFS COURANTS	B13	1 420 151	1 323 248
CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS		4 740 844	3 112 582
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		8 381 201	6 521 604
TOTAL DES PASSIFS		10 096 774	7 616 080
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		23 454 143	23 052 483

GROUPE GIF**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE****AU 31 DECEMBRE 2015***(Exprimé en Dinar Tunisien)*

	NOTE	2015	2014
PRODUITS D'EXPLOITATION			
REVENUS	R1	12 081 760	12 397 547
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	R2	88 988	87 324
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		12 170 748	12 484 871
CHARGES D'EXPLOITATION			
VARIATION DES STOCKS DES PROD FINIS ET DES ENC	R3	-125 530	191 220
VARIATION DES STOCKS MATIERES PREMIE ET CONSOM		-702 468	270 989
ACHAT DE MATIERES PREMIERES ET CONSOMMABLES	R4	7 078 760	5 132 819
ACHAT D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES		429 123	401 790
CHARGES DU PERSONNEL		4 664 335	4 150 553
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	R5	823 610	685 387
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION		1 160 673	1 298 720
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		13 328 504	12 131 478
RESULTAT D'EXPLOITATION(I - II)		-1 157 756	353 393
CHARGES FINANCIERES NETTES*		513 966	132 475
PRODUITS DES PLACEMENTS		398 896	336 129
AUTRES GAINS ORDINAIRES		56 019	30 432
AUTRES PERTES ORDINAIRES		107 039	23 918
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		-1 323 845	563 561
IMPOTS SUR LES BENEFICES		17 127	103 649
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		-1 340 972	459 912
RESULTAT AFFECTABLE		-1 340 972	459 912
Intérêts minoritaires		-158	-227
RESULTAT NET DE L'EXERCICE AVANT AFFECTATION		-1 340 815	460 139

GROUPE GIF**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
AU 31 DECEMBRE 2015
(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	NOTES	2015	2014
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Résultat net	A-01	-1 340 815	460 139
Ajustement pour :			
- Amortissements	A-02	793 346	667 282
- Provisions	A-03	101 849	107 701
- Reprise de provision	A-04	-71 585	-93 903
- Quotes-parts des subventions d'investissement	A-05	-69 884	-69 884
Variations des :			
- Stocks	A-06	-827 998	457 000
- Créances	A-07	128 619	-643 166
- Autres Actifs	A-08	1 860 524	-2 733 540
- Fournisseurs et autres dettes	A-09	-17 056	1 645 625
- Plus ou-value de cession		2 208	-29 000
- Impôt différé		-10 023	-7 953
Transfert de charges (réserves pour réinvestissement exonéré)		0	0
<u>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</u>		549 185	-239 699
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		-2 227 838	-1 502 935
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. corp. et incorp.	A-11	52 000	29 000
Encaissements provenant de la cession d'immob. corp. et incorp.	A-12	-110 677	6 500
Décassements provenant de l'acquisition d'immob. financières	A-13	0	0
<u>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>		-2 286 515	-1 467 435
Dividendes et autres distribution	A-14	-671 825	-1 223 657
Encaissements provenant des emprunts	A-15	778 700	1 244 433
Remboursement d'emprunts	A-16	-197 878	-149 956
Subvention d'investissement	A-17	0	0
<u>Flux de trésorerie provenant affectés aux activités de financement</u>		-91 003	-129 180
Incidences des variations des taux de change sur liquidité et équivalent de liquidité		0	0
VARIATION DE TRESORERIE		-1 828 333	-1 836 313
<u>Trésorerie au début de l'exercice</u>		3 028 885	4 865 198
<u>Trésorerie à la clôture de l'exercice</u>	A-18	1 200 552	3 028 885

I- INFORMATIONS GENERALES :

Le groupe GIF englobe deux sociétés :

1- GIF : La société mère :

Dénomination de la société : GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION « GIF FILTER»

Forme juridique	Société anonyme
Secteur d'activité	Industriel
Date de création	1980
Siège social	Route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030.
Capital social	10 563 994 Dinars divisé en : 10 563 994 Actions de 1 DT chacune.
Sites industriels	Une usine sise sur la route de SOUSSE Km 35 GROMBALIA 8030
N° registre de commerce	B139271997
Matricule fiscale	6874/X/A/M/000 (agrée par la loi 93-120 du 27/12/1993)

2- GIF DISTRIBUTION : La société filiale

Dénomination de la société	GIF DISTRIBUTION
Forme juridique	SARL
Secteur d'activité	commerciale
Date de création	1995
Siège social	Route de Sousse Km 35 GROMBALIA 8030
Capital social	100 000 dinars divisés en 1 000 parts
N° registre de commerce	B166552002
Matricule fiscale	020802P

II- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

1- les principes comptables appliqués pour l'arrêté des états financiers consolidés :

Les états financiers consolidés du groupe GIF, exprimés en dinars tunisiens et couvrant la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015 ont été arrêtés conformément aux dispositions :

- De la loi n° 96-112 relative au système comptable des entreprises ;
- Du décret 96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- De l'arrêté du ministre des finances du 31/12/1996, portant approbation des normes comptables ;
- De l'arrêté du ministère des finances du 01/12/2003, portant approbation des normes comptables relatives aux états financiers consolidés ;
- Des dispositions prévues par la loi n°2001-117 du 06-12-2001, complétant la code des sociétés commerciales.

2- Les principes et méthodes de consolidation du groupe GIF :

2-1- Périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation est composé de la société **GIF DISTRIBUTION**, dans laquelle la GIF possède directement un intérêt de 99%.

2-2- Méthode de consolidation :

La méthode de consolidation utilisée est l'intégration globale. Cette méthode est généralement appliquée pour les sociétés qui sont contrôlées exclusivement par la société mère et qui présentent un intérêt de plus de la moitié des droits de votes. Ce qui est le cas de la société **GIF DISTRIBUTION**.

2-3- La date de clôture :

Les états financiers consolidés ont été établis, à partir des comptes annuels individuels arrêtés au 31/12/2015, selon les principes comptables Tunisiens pour l'ensemble des sociétés du groupe.

2-4- Les retraitements et éliminations :

Les retraitements et éliminations nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés du groupe ont été effectués.

2-5- Le traitement de l'impôt :

La charge d'impôt consolidé sur les sociétés comprend l'impôt exigible des différentes sociétés du groupe, et des impôts différés qui sont déterminés, selon la méthode du report fixe pour toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs. Le taux d'impôt ayant été retenu est celui du droit commun soit 25%.

2-6- Les écarts d'acquisition :

L'écart d'acquisition représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la quote-part du groupe dans l'actif net acquis de la filiale. Les écarts d'acquisition négatifs sont présentés en déduction des actifs de l'entreprise, présentant les états financiers dans la même rubrique du bilan que les écarts d'acquisition positifs, l'amortissement de l'écart d'acquisition négative est effectué conformément aux § 56&57 de la norme comptable tunisienne 38 relative aux regroupements des entreprises.

NOTES DU BILAN CONSOLIDES

B1- LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

DESIGNATION	2015	2014
GIF	369 589	339 896
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL BRUT	369 589	339 896
AMORT GIF	-340 924	-327 658
AMORT GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL AMORT	-340 924	-327 658
VCN	28 665	12 238

ECART D'ACQUISITION

DESIGNATION	2015	2014
ECART D'ACQUISITION	5 671	6 380
TOTAL BRUT	5 671	6 380

B2- LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

DESIGNATION	2015	2014
GIF	19 259 927	16 852 173
GIF DISTRIBUTION	13 251	13 251
TOTAL BRUT	19 273 178	16 865 424
AMORT GIF	-12 776 964	-12 094 805
AMORT GIF DISTRIBUTION	-13 251	-13 197
TOTAL AMORT	-12 790 215	-12 108 002
VCN	6 482 963	4 757 422

B3- LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

DESIGNATION	2015	2014
GIF DU GROUPE	179 484	74 500
GIF DISTRIBUTION	5 693	0
TOTAL BRUT	185 177	74 500
PROVISION GIF	-50 000	-50 000
PROVISION GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL PROV	-50 000	-50 000
VCN	135 177	24 500

B4- STOCKS :

DESIGNATION	2015	2014
STOCKS GIF	5 618 850	4 698 136
<i>MOINS PROVISIONS</i>	-192 306	-192 306
TOTAL 1	5 426 543	4 505 830
STOCKS GIF DISTRIBUTION	0	46 371
<i>MOINS PROVISIONS</i>	0	0
TOTAL 2	0	46 371
MARGE SUR STOCKS	46 344	5 209
STOCKS GROUPE	5 572 506	4 739 298
<i>MOINS PROVISIONS</i>	-192 306	-192 306
TOTAL 3	5 380 200	4 546 992

B5- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

DESIGNATION	2015	2014
GIF	6 346 977	6 510 726
ANNULATION DU SOLDE CLIENT GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-230 759	-163 352
GIF DISTRIBUTION	283 353	187 475
ANNULATION DU SOLDE CLIENT GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	-157 487	-83 320
TOTAL DES CREANCES GROUPE	6 242 083	6 451 529
PROVISION GIF	-2 284 537	-2 265 347
PROVISION GIF DISTRIBUTION	-19 847	-19 847
TOTAL DES PROVISIONS	-2 304 384	-2 285 194

B6- AUTRES ACTIFS COURANTS :

DESIGNATION	2015	2014
GIF	1 441 361	3 116 844
GIF DISTRIBUTION	120 328	48 765
ANNULATION DU SOLDE AVANCE FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	-973	-1 001
Provision	-46 786	-35 461
TOTAL	1 513 930	3 129 147

IMPOTS DIFFERES ACTIFS :

DESIGNATION	2015	2014
IMPOTS DIFFERES	11 586	1 563
TOTAL	11 586	1 563

B7- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

DESIGNATION	2015	2014
GIF	28 197	284 830
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	28 197	284 830

B8- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

DESIGNATION	2015	2014
GIF	5 813 846	6 134 434
GIF DISTRIBUTION	127 551	1 403
TOTAL	5 941 397	6 135 837

B9- RESERVES CONSOLIDES

DESIGNATION	2015	2014
GIF	3 598 158	3 768 325
GIF DISTRIBUTION	2 593	2 593
TOTAL	3 600 751	3 770 918

B10- INTERETS MINORITAIRES :

DESIGNATION	2015	2014
Capital	1 000	1 000
RESULTATS REPORTEES	-109	134
RESULTAT DE L'EXERCICE	-158	-227
TOTAL INTERETS MINORITAIRES	733	907

B11- Emprunts

DESIGNATION	2015	2014
GIF	1 715 573	1 094 477
GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	1 715 573	1 094 477

B12- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

DESIGNATION	2015	2014
GIF	2 380 967	2 183 843
GIF DISTRIBUTION	227 485	148 603
ANNULAT° FR GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-230 759	-163 352
ANNULAT° FR GIF CHEZ GIF DISTRIBUTION	-157 487	-83 320
TOTAL	2 220 206	2 085 774

B13- AUTRES PASSIFS COURANTS

DESIGNATION	2015	2014
GIF	1 402 311	1 304 901
GIF DISTRIBUTION	18 813	19 348
ANNULATION DU SOLDE AVANCE CLT GIF DISTRIBUTION CHEZ GIF	-973	-1 001
TOTAL	1 420 151	1 323 248

B14- CONCOURS BANCAIRES & AUTRES PASSIFS FINANCIERS

DESIGNATION	2015	2014
GIF	4 533 359	3 106 953
GIF DISTRIBUTION	207 485	5 629
TOTAL	4 740 844	3 112 581

NOTE DE L'ETAT DE RESULTAT**R1- REVENUS**

DESIGNATION	2015	2014
REVENUS GIF	12 077 528	12 383 953
ANNULATION VENTES GIF A GIF DISTRIBUTION	-61 288	-75 065
REVENU GIF DISTRIBUTION	1 301 923	696 254
ANNULATION VENTES GIF DISTRIBUTION A GIF	-1 236 403	-607 595
TOTAL	12 081 760	12 397 547

R2- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

DESIGNATION	2015	2014
GIF	88 988	87 324
GIF DISTRIBUTION	0	0
REPRISE SUR PROV TITRE GIF DISTRIBUTION	0	0
TOTAL	88 988	87 324

R3- VARIATIONS ST. PF ET ENCOURS

DESIGNATION	2015	2014
GIF	-920 714	503 371
GIF DISTRIBUTION	46 371	-46 371
ELIMINATION DE LA MARGE	46 344	5 209
TOTAL	-827 998	462 209

R4- ACHAT MATIERES PREMIERES

DESIGNATION	2015	2014
GIF	7 212 235	5 106 919
GIF DISTRIBUTION	1 164 216	708 560
ANNULATION ACHAT GIF AUPRES DE GIF DISTRIBUTION	-1 236 403	-607 595
ANNULATION ACHAT GIF DISTRIBUTION AUPRES DE GIF	-61 288	-75 065
TOTAL	7 078 760	5 132 819

R5- DOTATION AUX AMORT&PROV

DESIGNATION	2015	2014
GIF	824 265	681 452
GIF DISTRIBUTION	54	3 935
ANNULATION PROV STOCKS GIF DISTRIBUTION	0	0
AMORT. ECART D'ACQUISITION	-709	0
TOTAL	823 610	685 387

NOTE RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

VIII- NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

Flux de trésorerie liés à l'exploitation

A-1- Résultat net

DESIGNATION	2015	2014
Résultat net GIF Consolidé	-1 340 815	460 139
TOTAL	-1 340 815	460 139

A-2- Amortissement

DESIGNATION	2015	2014
Dotations aux amortissements GIF	794 000	667 189
Dotations aux amortissements GIF Distribution	55	93
Amortissement Goodwill	-709	0
TOTAL	793 346	667 282

A-3 -Provisions

DESIGNATION	2015	2014
Dotations aux provisions GIF	101 849	107 701
Dotations aux provisions GIF Distribution	0	0
TOTAL	101 849	107 701

A-4 -Reprise de Provisions

DESIGNATION	2015	2014
Reprise de Provisions GIF	-71 585	-93 903
Dotations aux provisions GIF Distribution	0	0
TOTAL	-71 585	-93 903

A-5 -Quotes-parts des subventions d'investissement

DESIGNATION	2015	2014
Quotes-parts des subventions d'investissement GIF	-69 884	-69 884
Quotes-parts subventions d'invest. GIF Distribution	0	0
TOTAL	-69 884	-69 884

A-6 – variation des stocks

DESIGNATION	2015	2014
Stocks GIF	-874 369	503 371
Stocks GIF Distribution	46 371	-46 371
TOTAL	-827 998	457 000

A-7 - Créances

DESIGNATION	2015	2014
Créances GIF	67 010	-477 145
Créances GIF Distribution	61 609	-166 021
TOTAL	128 619	-643 166

A-8 - Autres actifs

DESIGNATION	2015	2014
Autres Créance GIF	1 932 115	-2 739 226
Autres Créance GIF Distribution	-71 591	5 686
TOTAL	1 860 524	-2 733 540

A-9 -Fournisseurs et autres dettes

DESIGNATION	2015	2014
Fournisseurs et autres dettes GIF	-153 100	1 512 133
Fournisseurs et autres dettes GIF Distribution	136 044	133 492
TOTAL	17 056	1 645 625

A-10 - Plus ou moins-values de cessions

DESIGNATION	2015	2014
Plus ou moins-values de cessions GIF	2 208	-29 000
Plus ou moins-values de cessions GIF Distribution		0
TOTAL	2 208	-29 000

A-11 - Décaiss .provenant des cessions des immo. corporelles et incorporelles

DESIGNATION	2015	2014
Décaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp. GIF	-2 227 838	-1 502 935
Décaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp GIF Distribution	0	0
TOTAL	-2 227 838	-1 502 935

A-12 - Encaiss .provenant des cessions des immo. corporelles et incorporelles

DESIGNATION	2015	2014
Encaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp. GIF	52 000	29 000
Encaiss .prov. des cessions des immo. Corp.& incorp GIF Distribution	0	0
TOTAL	52 000	29 000

A-13 - Décaissements provenant des acquisitions des immobilisations financières

DESIGNATION	2015	2014
Décai. provenant des acqu. Immob. financières GIF	-104 983	6 500
Décai. provenant des acqu. Immob. financières GIF Distribution	-5 693	0
TOTAL	-110 677	6 500

A-14 - Dividendes et autres distribution

DESIGNATION	2015	2014
Dividendes et autres distribution GIF	-671 825	-1 223 657
Dividendes et autres distribution GIF Distribution	0	0
TOTAL	-671 825	-1 223 657

A-15 - Encaissements provenant des emprunts

DESIGNATION	2015	2014
Encaissements provenant des emprunts GIF	778 700	1 244 433
Encaissements provenant des emprunts GIF Distribution	0	0
TOTAL	778 700	1 244 433

A-16 - Remboursement d'emprunts

DESIGNATION	2015	2014
Remboursement d'emprunts GIF	-192 249	-149 956
Remboursement d'emprunts GIF Distribution	-5 629	0
TOTAL	-197 878	-149 956

A-17 - Encaissement des subventions d'investissement

DESIGNATION	2015	2014
Encai. des subventions d'investissement GIF	0	0
Encai. des subventions d'investissement GIF Distribution	0	0
TOTAL	0	0

A-18 – Liquidités et Equivalent des liquidités

DESIGNATION	2015	2014
Equivalent des liquidités GIF	1 280 486	3 027 482
Equivalent des liquidités GIF Distribution	-79 934	1 403
TOTAL	1 200 552	3 028 885

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Messieurs les Actionnaires,

Rapport sur les états financiers

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers consolidés ci-joints, du groupe « **GIF FILTER** », arrêtés au 31 Décembre 2015 comprenant le bilan, ainsi que l'état de résultat pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2015, ainsi que les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Ces états financiers consolidés qui font apparaître un total net de bilan de **23 454 143 DT** et un résultat déficitaire du groupe de **1 340 972 DT**, ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit.

Notre audit a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et exigent que notre audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations contenus dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés tel qu'il est en vigueur dans le groupe, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comprend également une évaluation des principes et méthodes comptables retenus, des estimations significatives faites par le groupe, ainsi qu'une appréciation sur la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe « **GIF FILTER** », arrêtée au 31 Décembre 2015 et le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés, telle que exprimée ci-dessus.

Tunis, le 11 avril 2016

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

Managing Partner

FMBZ KPMG

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Tunisie Profilés Aluminium -TPR-

Siège social : Rue des usines Z.I sidi rézig, Megrine 2033 Tunisie

La Société Tunisie Profilé Aluminium -TPR-, publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 17 juin 2016. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes
Mr Anis LAADHAR et Mr Naoufel AMRI.

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos au 31 décembre	
		2015	2014
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition		1 037 308	1 037 308
- Amortissements de l'écart d'acquisition		(311 192)	(207 462)
Ecart d'acquisition net		726 115	829 846
Immobilisations incorporelles		1 336 086	1 395 103
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(876 177)	(743 821)
Immobilisations incorporelles nettes	1	459 909	651 282
Immobilisations corporelles		84 031 266	80 351 167
- Amortissements des immobilisations corporelles		(39 346 426)	(36 149 450)
Immobilisations corporelles nettes	1	44 684 841	44 201 717
Immobilisations financières		4 868 228	8 032 664
- Provisions des immobilisations financières		(122 550)	(122 550)
Immobilisations financières nettes	2	4 745 678	7 910 114
Actifs d'impôts différés	3	158 437	107 243
Total des actifs immobilisés		50 774 979	53 700 202
Autres actifs non courants		687 559	1 220 375
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		51 462 538	54 920 577
ACTIFS COURANTS			
Stock		61 263 667	59 578 293
- Provisions des stocks		-	-
Stock net	4	61 263 667	59 578 293
Clients et comptes rattachés		29 675 600	28 443 009
- Provisions des comptes clients		(5 955 933)	(6 296 398)
Clients et comptes rattachés nets	5	23 719 666	22 146 611
Autres actifs courants	6	10 113 990	9 606 786
- Provisions des comptes d'actifs		(379 319)	(388 319)
Autres actifs courants nets		9 734 671	9 218 467
Placements et autres actifs financiers	7	33 767 324	36 194 604
Liquidités et équivalents de liquidités	8	6 655 696	4 946 431
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		135 141 024	132 084 407
TOTAL DES ACTIFS		186 603 563	187 004 984

BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

		Exercice de 12 mois clos au 31 décembre	
	Notes	2015	2014
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		45 000 000	45 000 000
Rachat actions propres		(17 060)	(17 060)
Réserves consolidées		40 765 555	40 810 816
Autres capitaux propres consolidés		(403 049)	373 306
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		85 345 446	86 167 062
Résultat consolidé		9 348 465	10 596 051
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	9	94 693 912	96 763 113
Intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres	10	(4 643)	33 615
Intérêts minoritaires dans les réserves	10	2 135 726	2 180 862
Intérêts minoritaires dans le résultat	10	(342 195)	(95 804)
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	11	14 473 822	13 486 750
Provisions	12	1 525 683	2 265 949
Passifs impôts différés	13	129 870	138 218
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		16 129 375	15 890 917
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	24 248 622	32 048 125
Autres passifs courants	15	13 053 510	4 055 990
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	36 689 256	36 128 166
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		73 991 388	72 232 281
TOTAL DES PASSIFS		90 120 763	88 123 197
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		186 603 563	187 004 984

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Période de 12 mois close le	
		31/12/2015	31/12/2014
Revenus	17	113 244 009	117 852 371
Autres produits d'exploitation		940 418	940 099
Production immobilisée		1 601 549	-
Total produits d'exploitation		115 785 977	118 792 470
Variation des stocks de produits finis et encours	18	(5 928 766)	(1 963 498)
Achat marchandise consommée	19	63 919 233	67 811 556
Achat d'approvisionnement consommés	20	12 213 574	12 881 310
Charges de personnel	21	14 687 513	14 172 897
Dotations aux amortissements et aux provisions	22	5 558 225	5 512 303
Autres charges d'exploitation	23	10 727 862	5 465 846
Total des charges d'exploitation		101 177 641	103 880 414
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 608 336	14 912 056
Charges financières nettes	24	(6 752 404)	(3 789 068)
Produits des placements	25	2 952 759	2 857 592
Autres gains ordinaires	26	630 762	489 804
Autres pertes ordinaires	27	(292 960)	(242 970)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		11 146 493	14 227 415
Impôts différés	28	59 542	(78 682)
Impôts exigibles		(2 199 764)	(3 648 487)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		9 006 271	10 500 246
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		9 006 271	10 500 246
Part revenant aux intérêts minoritaires	10	342 195	95 804
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		9 348 465	10 596 051

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Période de 12 mois close le	
	31/12/2015	31/12/2014
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</u>		
Résultat net	9 348 465	10 596 051
Ajustement pour		
*Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
*Part revenant aux intérêts minoritaires	(342 195)	95 804
*Amortissements et provisions	5 558 225	5 512 303
*Variation des:		
- Stocks	29 (1 685 373)	(21 427 099)
- Créances clients	30 (1 232 591)	3 167 159
- Autres actifs	31 (507 204)	(4 569 722)
- Fournisseurs et autres dettes	32 1 198 018	1 494 698
*Autres ajustements		
- Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation	(539 551)	(57 488)
- Résorption subvention d'investissement	(291 675)	(323 901)
- Produits financiers sur placement	(717 221)	-
- Ecart de conversion	(814 614)	63 580
*Impôt différé	(59 542)	78 682
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation	9 914 743	(5 369 933)
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	33 (6 501 590)	(7 634 677)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	737 983	91 000
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières	34 (1 173 735)	(2 796 967)
Encaissements sur cession d'immobilisations financières	35 5 055 393	4 173 657
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise	50 000	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	(1 831 950)	(6 166 987)
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>		
Dividendes et autres distributions	36 (10 350 000)	(10 350 700)
Décaissement pour remboursement d'emprunts	37 (72 797 763)	(43 483 545)
Encaissement sur emprunts	38 72 145 446	57 818 089
Encaissement provenant des placement	39 70 946 087	75 460 161
Décaissement pour acquisition de placement	40 (68 518 807)	(79 500 000)
Décaissement affectés au rachat des actions propres	-	(17 060)
Fonds gérés	(3 450 000)	-
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement	(12 025 037)	(73 056)
<u>Incidence différence de change</u>	1 032	(134 116)
Variation de trésorerie	(3 941 212)	(11 744 093)
Trésorerie au début de l'exercice	(10 859 603)	884 490
Trésorerie à la clôture de l'exercice	41 (14 800 815)	(10 859 603)

GROUPE TPR

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I. PRESENTATION DU GROUPE

Le Groupe « TPR » est composé de huit sociétés : TPR, TPR Trade, CFI-SICAR, ALUFOND, PROFALMAGHREB, LAVAAL INTERNATIONAL, METECNAL, ALUCOLOR et ITALYS. L'activité principale du groupe TPR est la fabrication et la commercialisation des profilés d'aluminium et ses accessoires.

- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium « TPR »**: son capital social s'est élevé avant son introduction en bourse en 2007 à 25 000 000 DT détenu à concurrence de 58,5% par la société CFI. Actuellement son capital s'élève à 45 000 000 DT détenu à concurrence de 75% par le groupe BAYAHY et 25% par des flottants
Tunisie Profilés Aluminium « TPR » a pour objet la transformation, la fabrication, le commerce, l'import et l'export de tout genre d'articles en profilés d'aluminium ou autres produits. Outre le marché local, ses produits sont aussi largement écoulés sur le marché Européen, Nord-Africain et en Afrique de l'ouest.
- ✓ **Tunisie Profilés Aluminium TRADE « TPR TRADE »** est spécialisée dans la distribution de produits accessoires utilisés dans la menuiserie aluminium. La société est dotée d'un capital social de 500 000 DT. Son capital est détenu à raison de 99,80% par TPR, le reste par la famille BAYAHY. Le principal client de la société est la société mère TPR.
- ✓ **La Compagnie Financière d'Investissement SICAR « CFI SICAR »** est créée en 2007. Elle est dotée d'un capital social de 2 000 000 DT de nominal 100 DT. Elle a pour objet la prise de participations, pour son compte ou pour le compte de tiers en vue de leur rétrocession. Son capital est détenu à raison de 49,5% par TPR.
- ✓ **La société ALUFOND** est créée en 2010. Elle est dotée d'un capital social de 3 000 000 DT de nominal 100 DT. L'objet de cette société consiste en le recyclage et la remise en valeur de déchets en Alliage d'Aluminium, la production de billettes et lingots d'Aluminium. La participation de TPR s'élève à 2 995 000 DT représentant 99,83% du capital d'ALUFOND.
- ✓ **La société Profilés Aluminium Maghreb SPA « PROFAL MAGHREB »** est créée en 2008. Elle est dotée d'un capital social de 360 000 000 Dinars Algérien. La participation de la société mère TPR dans le capital de PROFAL MAGHREB s'élève à 7 315 751 DT. Elle a pour objet la fabrication des profilés d'aluminium.
- ✓ **La société LAVAAL INTENATIONAL**: la participation de TPR SA s'élève à 75% libérée totalement pour 450 000 Euros. Elle a pour objet la fabrication des accessoires en aluminium.

- ✓ **La société ALUCOLOR** est créée en 2013. Elle est dotée d'un capital social de 1 000 000 DT. La participation de la société mère TPR dans le capital d'ALUCOLOR s'élève à 999 900 DT représentant 99,99% du capital. Elle a pour objet le traitement des surfaces.
- ✓ **La société METECNAL**: la participation de TPR SA dans le capital de METECNAL s'élève à 50% libérée totalement pour 1 000 000 Euros dont une prime d'émission de 950 000 Euros. Cette société de droit italien est spécialisée dans la fabrication de composants mécaniques en aluminium pour l'industrie des fluides.
- ✓ **La société ITALYS** est créée en 2015. Elle est dotée d'un capital social de 100 000 DT. Elle a pour objet la réalisation des études techniques de conception des profilés d'aluminium. La participation de la TPR SA dans le capital de ITALYS s'élève à 50 000 DT, représentant 50% du capital.

II. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

II. 1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe TPR sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

II. 2. Principes de consolidation

II. 2. 1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités.

Ce contrôle résulte :

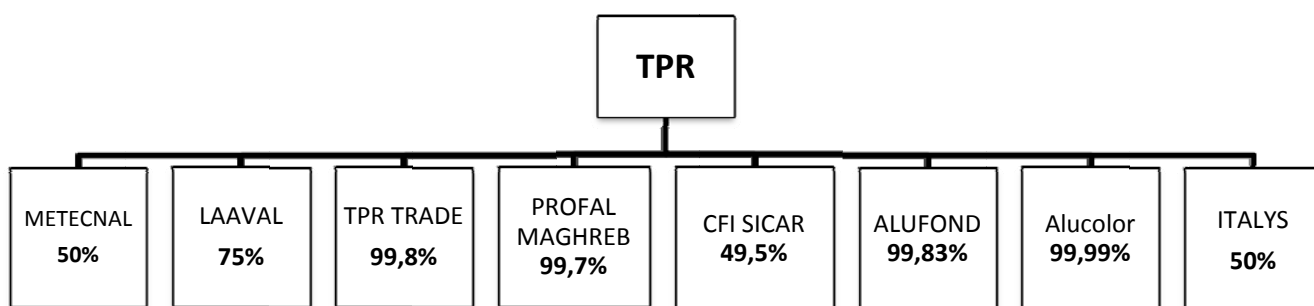
- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs,
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat,

- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent,
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Définition du périmètre de consolidation :

Le périmètre de consolidation du groupe TPR est présenté au niveau du schéma suivant :



II. 2. 2. Méthode de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par la société TPR et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Bien que le capital de la société CFI-SICAR soit détenu par deux principaux actionnaires à parts égales : TPR (49,5%) et SPI MONTFLEURY (49,5%), nous avons décidé de l'intégrer globalement, puisque la société mère TPR S.A dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société CFI-SICAR.

Société	2014			2015		
	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation	% de contrôle	Qualification de la participation	Méthode de consolidation
TPR	100%	Mère	IG	100%	Mère	IG
TPR TRADE	99,80%	Filiale	IG	99,80%	Filiale	IG
CFI SICAR	49,50%	Filiale	IG	49,50%	Filiale	IG
ALUFOND	99,83%	Filiale	IG	99,83%	Filiale	IG
PROFAL MAGHREB	99,70%	Filiale	IG	99,70%	Filiale	IG
LAVAAL	75%	Filiale	IG	75%	Filiale	IG
METECNAL	50%	Filiale	IG	50%	Filiale	IG
ALUCOLOR	99,99%	Filiale	IG	99,99%	Filiale	IG
ITALYS				50,00%	Filiale	IG

L'intégration globale consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la société mère TPR et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe,
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes,
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés,
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels,
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif,
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

II. 2. 3. Date de clôture

Quand les états financiers utilisés en consolidation sont établis à des dates de clôture différentes, des ajustements doivent être effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements importants qui se sont produits entre ces dates et la date des états financiers de la mère. En aucun cas, la différence entre les dates de clôture ne doit être supérieure à trois mois.

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés est le 31 décembre qui correspond à celle des états financiers individuels annuels.

II. 2. 4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

✓ Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres

- (a) Les marges et les plus ou moins-values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

- (b) Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par l'annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

II. 2. 5. Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition positif s'élevant à 1 037 308 DT est constaté au niveau du groupe TPR et est relatif à l'acquisition de la société METECNAL.

Il s'agit de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part du groupe dans l'actif net de la société acquise.

L'écart d'acquisition est amorti sur dix ans à compter de sa comptabilisation initiale.

II. 2. 6. Ecart de conversion

La comptabilisation des opérations réalisées entre deux sociétés utilisant des devises différentes conduit à la clôture à des écarts lors de la conversion des comptes des entreprises étrangères.

Le résultat et la situation financière d'une entité doivent être convertis de la monnaie fonctionnelle à une autre monnaie de présentation.

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté doivent être convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat doivent être convertis au cours de change en vigueur aux dates des transactions ;et
- Tous les écarts de change en résultant doivent être comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres.

II. 3. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément:

- ✓ hypothèse de la continuité de l'exploitation,
- ✓ hypothèse de la comptabilité d'engagement,
- ✓ convention de la permanence des méthodes,
- ✓ convention de la périodicité,
- ✓ convention de prudence,
- ✓ convention du coût historique, et
- ✓ convention de l'unité monétaire.

II. 3. 1. Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations du groupe sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux d'amortissement appliqués se présentent comme suit :

Désignation	Taux annuels
Constructions	5 ou 2%
Matériel de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel et outillages	15 ou 10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Marque, brevet et licence	33%
Matériels informatiques	15%
Logiciels	33%

Les dotations sur les acquisitions de l'exercice sont calculées, en respectant la règle du prorata-temporis.

II. 3. 2. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan consolidé à leurs coûts d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de différents critères dont, la valeur de marché, les perspectives de rentabilité et les capitaux propres réévalués. Les dividendes reçus des sociétés non consolidées sont comptabilisés en produits au cours de l'année de leur encaissement.

Les titres de participations détenus par le groupe dans les sociétés consolidées ont été éliminés selon la méthode décrite au § II-2.

II. 3. 3. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers consistent en des placements dont l'intention de détention est à l'origine égale ou inférieure à douze mois.

Ces placements sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition. Une provision est constatée lorsque ce coût est inférieur à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice.

II. 3. 4. Impôt différé

Les sociétés du Groupe TPR sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) selon les règles et les taux en vigueur en Tunisie.

Les sociétés du Groupe optimisent en général l'IS en faisant recours au réinvestissement des bénéfices.

Il a été tenu compte d'un impôt différé pour les retraitements de consolidation ayant une incidence sur le résultat

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

II. 3. 5. Revenus

Les revenus sont, soit les rentrées de fonds ou autres augmentations de l'actif d'une entreprise, soit les règlements des dettes de l'entreprise (soit les deux) résultant de la livraison de marchandises, de la prestation de services ou de la réalisation d'autres opérations qui s'inscrivent dans le cadre des activités principales ou centrales des sociétés du Groupe.

Les revenus sont pris en compte au moment de la livraison aux clients ou au moment de la réalisation de services. Ils sont comptabilisés en net des remises et ristournes accordées aux clients.

Des provisions pour dépréciation des créances clients sont constatées lorsque leur recouvrement est jugé improbable.

III. NOTES EXPLICATIVES

III. 1. Pourcentage d'intérêts du groupe

L'analyse du portefeuille titres de participation du Groupe TPR permet d'arrêter le périmètre suivant :

Société	2015		2014	
	%	%	%	%
	de contrôle	d'intérêt	de contrôle	d'intérêt
TPR	100%	100%	100%	100%
TPR TRADE	99,80%	99,80%	99,80%	99,80%
CFI SICAR	49,50%	49,50%	49,50%	49,50%
ALUFOND	99,83%	99,83%	99,83%	99,83%
PROFAL MAGHREB	99,70%	99,70%	99,70%	99,70%
LAVAAL	75,00%	75%	75,00%	75%
METECNAL	50,00%	50,00%	50,00%	50,00%
ALUCOLOR	99,99%	99,99%	99,99%	99,99%
ITALYS	50%	50%		

III. 2. Bilan

Note 1 : Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur nette des immobilisations corporelles et incorporelles s'élève à 45 144 750 DT au 31 décembre 2015 et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur Brute Comptables					Amortissements						Valeur Comptable nette au 31/12/2015
	Valeur au 31/12/2014	Acquisition 2015	Cession / Reclassement 2015	Ecart de conversion	Valeur au 31/12/2015	Amortissements au 31/12/14	Régularisation amortissement antérieurs	Dotations aux amortissements 2015	Amortissements des immobilisations cédées	Ecart de conversion	Amortissements au 31/12/2015	
Logiciel	394 172	10 189	-	-	404 361	385 170	-	2 796	-	-	387 967	16 395
Marques, Brevets, licences	10 587	-	-	-	10 587	10 587	-	-	-	-	10 587	-
Fond de commerce	180 000	-	-	-	180 000	89 500	-	9 000	-	-	98 500	81 500
Immobilisations incorporelles en cours Alufond	37 176	-	37 176	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours Profal	256 071	-	28 237	-	227 834	-	-	45 567	-	-	45 567	182 267
Immobilisations incorporelles en cours Lavaal	45 603	-	12 687	(1 128)	31 788	-	-	-	-	-	-	31 788
Immobilisations incorporelles en cours METECNAL	471 495	21 672	-	(11 651)	481 516	258 564	-	80 313	-	(5 320)	333 557	147 959
Total immobilisations incorporelles	1 395 103	31 861	78 099	(12 779)	1 336 086	743 821	-	137 676	-	(5 320)	876 177	459 909
Terrains	2 555 459	-	82 568	-	2 472 891	-	-	-	-	-	-	2 472 891
Constructions	4 830 371	430 330	1 263 674	(1 190)	3 995 837	2 598 571	(29 528)	554 893	-	(278)	3 123 657	872 180
AAI Construction	335 206	350 623	-	(1 520)	684 308	74 249	-	8 277	1 589	(1 191)	79 746	604 561
Matériels Industriels	50 133 215	3 170 892	1 467 732	(2 13 390)	51 617 984	28 901 633	-	3 278 033	14 13 082	(103 803)	30 662 782	20 955 202
Outillages Industriels	821 213	3 734 034	-	-	4 555 247	296 389	-	439 843	699	-	735 533	3 819 714
AAI Matériels industriels et Outillages	394 387	-	-	-	394 387	390 208	-	4 074	-	-	394 283	104
Matériels de Transport	1 561 612	328 985	17 665	(2 481)	1 870 451	1 159 319	21 932	131 915	-	(6 858)	1 306 308	564 143
Matériels Engin de Levage	834 647	-	-	-	834 647	527 332	(21 932)	94 469	-	-	599 870	234 777
AAI Divers	1 083 695	94 011	1 157	-	1 176 548	583 257	-	74 749	-	-	658 006	518 542
Matériels de Bureau	547 035	11 302	(1 003)	(1 988)	557 352	452 266	-	18 440	-	(1 231)	469 474	87 878
Matériel Informatique	1 096 653	425 890	-	-	1 522 543	865 346	-	86 343	-	-	951 688	570 855
Magasin vertical	1 253 491	-	-	-	1 253 491	300 878	-	64 717	-	-	365 594	887 896
Total immobilisations corporelles	65 446 984	8 546 066	2 831 793	(225 571)	70 935 686	36 149 447	(29 528)	4 755 754	-	(113 362)	39 346 943	31 588 743
Immobilisations Encours												
Presse 7	-	971 396	-	-	971 396	-	-	-	-	-	-	971 396
Construction charpentes SGB	195 466	1 035 111	-	-	1 230 577	-	-	-	-	-	-	1 230 577
Magasin vente encours SGB	63 270	-	-	-	63 270	-	-	-	-	-	-	63 270
MAGASIN VERTICALS ENCOURS SGB	530 377	-	-	-	530 377	-	-	-	-	-	-	530 377
Constructions PROFAL	10 009 035	179 074	-	-	10 188 109	-	-	-	-	-	-	10 188 109
Equipement Profal	4 106 036	-	4 106 036	-	0	-	-	-	518	-	(518)	518
Matériels de Transport en cours (semi remorque)	-	70 000	-	-	70 000	-	-	-	-	-	-	70 000
Fonderie ALUFOND	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Avance sur immobilisations	-	41 851	-	-	41 851	-	-	-	-	-	-	41 851
Total des immobilisations corporelles	80 351 167	10 843 498	6 937 829	(225 571)	84 031 266	36 149 450	(29 528)	4 755 754	518	(113 362)	39 346 426	44 684 841
Total des Immobilisations	81 746 270	10 875 360	7 015 928	(238 349)	85 367 352	36 893 271	(29 528)	4 893 430	518	(118 682)	40 222 603	45 144 750

Note 2 :Immobilisations financières

La valeur nette des immobilisations financières s'élève au 31 décembre 2015 à 4 745 678 DT contre 7 910 114 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
TECI	4 000	4 000
GIC	37 700	37 700
BNS	10 000	10 000
STB	16 429	16 429
BS	5 595	5 595
LLOYD	75 000	75 000
S.M.U	550	550
Foire EXP	50 000	50 000
Titres de participation détenus par TPR S.A	199 274	199 274
Procan	1 558 300	1 100 000
Cetramco	490 000	490 000
Metal pack	385 395	500 000
SICAM	1 500 000	5 000 000
Titres de participation détenus par CFI-SICAR	3 933 695	7 090 000
Titres de participation détenus par TPR TRADE	35 000	35 000
Titres de participation détenus par METECNAL	-	37 396
Versement restant à effectuer sur titres	(25 000)	(25 000)
Prêts	286 412	345 894
PRETS AUX PERSONNEL	122 880	340 239
PRETS.DIVERS	163 532	5 655
Dépôts et cautionnements	438 847	350 101
Immobilisations financières brutes	4 868 228	8 032 664
Provision des Titres de participation	(122 550)	(122 550)
Immobilisations financières nettes	4 745 678	7 910 114

Note 3 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 158 437 DT contre 107 243DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Actif d'impôt différé TPR	15 195	-
Actif d'impôt différé ALUFOND	112 033	81 908
Actif d'impôt différé TPR TRADE	31 209	25 335
Actif d'impôt différé	158 437	107 243

Note 4 : Stocks

La valeur nette des stocks s'élève au 31 décembre 2015 à 61 263 667DT contre 59 578 293 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Matières premières et consommables	31 712 936	30 534 021
Stock filières	2 894 828	3 037 739
Produits en cours	8 414 739	5 279 203
Produits finis	6 889 392	7 427 081
Stock en transit	10 661 229	11 887 159
Travaux encours	690 542	1 413 090
Total du stock brut	61 263 667	59 578 293
Provision pour dépréciation des stocks	-	-
Total du stock net	61 263 667	59 578 293

Note 5: Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 23 719 666DT contre 22 146 611DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Clients locaux	7 144 991	6 408 257
Clients étrangers	12 261 748	14 043 943
Clients locaux effets à recevoir	4 505 811	1 895 406
Clients douteux locaux	72 125	928 940
Clients douteux étrangers	3 789 856	3 559 270
Clients douteux locaux en contentieux	998 434	712 670
Clients douteux étrangers en contentieux	894 523	894 523
Clients factures à établir	8 112	-
Total brut	29 675 600	28 443 009
Provision sur clients douteux	(5 955 933)	(6 296 398)
Total net	23 719 666	22 146 611

Note 6 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2015 à 9 734 671DT contre 9 218 467DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Personnel	152 992	307 411
Fournisseurs débiteurs	237 628	298 761
Etat - impôts et taxes	7 122 885	7 243 836
Compte de régularisation actif	2 274 562	1 561 585
Autres débiteurs divers	325 923	195 193
Total brut	10 113 990	9 606 786
Provisions des comptes d'actifs	(379 319)	(388 319)
Total net	9 734 671	9 218 467

Note 7 : Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 33 767 324 DT contre 36 194 604DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Titres SICAV	689 867	1 135 954
Bons de trésor et billets de trésorerie	32 500 000	34 400 000
Autres placements courants	577 457	658 650
Total	33 767 324	36 194 604

Note 8 : Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2015 à 6 655 696 DT contre 4 946 431DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Chèques à encaisser	3 883 612	3 802 271
Banques	2 737 810	1 040 016
Caisses	34 274	104 144
Total	6 655 696	4 946 431

Note 9 :Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres du groupe au 31 décembre 2015 se présente comme suit :

	31/12/2014	Rachat actions propres	Variation de périmètre	Dividendes versés	Réserves spéciales de réinvestissement	Résultat de l'exercice 2015	Subvention d'investissement	Subvention inscrite au résultat	Affectation 2014	Variation de l'écart conversion	Autres variations(*)	31/12/2015
Capitaux propres sociaux	114 831 429	(17 060)	-	(11 050 000)	-	9 847 484		(291 675)	-	-	-	113 320 178
RETRAITEMENTS												
Impôts différés /Pertes et gains de change	6 935	-	-	-	-	29 417		-	-	-	-	36 352
Correction résultat 2012*	(87 826)										-	(87 826)
Amortissement des frais préliminaires						(76 121)						(76 121)
Annulation achat Profal MG auprès de TPR comptabilisé en frais P	(1 028 305)											(1 028 305)
TOTAL RETRAITEMENTS	(1 109 196)	-	-	-	-	(46 704)	-	-	-	-	-	(1 155 901)
CAPITAUX PROPRES RETRAITES	113 722 232	(17 060)	-	(11 050 000)	-	9 800 779		(291 675)	-	-	-	112 164 277
ELIMINATION												
Dividendes				698 767		(698 767)						-
Provision sur les sociétés du groupe	303 031	-	-	-	-	-		-	-	-	-	303 031
Elimination marge/Stock initial	944 266	-	-	-	-	342 505		-	-	-	-	1 286 770
Elimination marge/Stock final	(1 357 628)	-	-	-	-	(334 516)		-	-	-	-	(1 692 143)
TOTAL ELIMINATIONS	(110 332)	-	-	698 767	-	(690 778)	-	-	-	-	-	(102 342)
ECART D'EVALUATION	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-
ECART D'ACQUISITION NET	829 846	-	-	-	-	(103 731)		-	-	-	-	726 115
ELIMINATION TITRES	15 966 886	-	-	-	-	-		-	-	-	-	15 966 886
Part des minoritaires dans les autres capitaux propres	33 615	-	-	-	-	-		-	-	(38 258)	-	(4 643)
Part des minoritaires dans les réserves	2 180 862	-	50 000	(1 233)	-	-		(95 804)	-	-	1 901	2 135 726
Part des minoritaires dans le résultat	(95 804)	-	-	-	-	(342 195)		-	95 804	-	-	(342 195)
Part des intérêts minoritaires	2 118 671	-	50 000	(1 233)	-	(342 195)		-	-	(38 258)	1 901	1 788 888
Capital Social	45 000 000	-	-	-	-	-		-	-	-	-	45 000 000
Rachat actions propres	(17 060)		-	-	-	-		-	-	-	-	(17 060)
Part du groupe dans les réserves	40 810 816	-	-	(10 350 000)	-	-		(291 675)	10 596 051	-	363	40 765 555
Part du groupe dans les autres capitaux propres	373 306	-	-	-	-	-		-	-	(776 355)	-	(403 049)
Part du groupe dans le résultat	10 596 051	-	-	(698 767)	-	10 047 232			(10 596 051)	-	-	9 348 465
Part du groupe capitaux propres	96 763 113	-	-	(11 048 767)	-	10 047 232	-	(291 675)	-	(776 355)	363	94 693 912

(*)les résultats 2014 de LAVAAL et de METECNAL ont été respectivement ajustés de 3 079 DT et (5 344) DT.

Note 10 : Intérêts minoritaires

Les intérêts des minoritaires au 31 décembre 2015 se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de TPR TRADE</i>	<u>960</u>	<u>1 385</u>
- dans les réserves	985	985
- dans le résultat	(25)	400
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de CFI SICAR</i>	<u>387 520</u>	<u>669 927</u>
- dans les réserves	669 927	656 258
- dans le résultat	(282 406)	13 669
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de PROFAL MAGHREB</i>	<u>13 852</u>	<u>21 243</u>
- dans les réserves	21 243	21 243
- dans le résultat	(7 392)	-
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ALUFOND</i>	<u>7 459</u>	<u>5 832</u>
- dans les réserves	4 999	4 536
- dans le résultat	2 460	1 296
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de LAVAAL</i>	<u>18 923</u>	<u>86 813</u>
- dans les réserves	86 043	237 757
- dans le résultat	(67 121)	(150 944)
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de METECNAL</i>	<u>1 315 466</u>	<u>1 299 759</u>
- dans les réserves	1 302 430	1 259 983
- dans le résultat	13 036	39 775
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ALUCOLOR</i>	<u>132</u>	<u>100</u>
- dans les réserves	100	100
- dans le résultat	32	-
<i>Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de ITALYS</i>	<u>49 222</u>	<u>-</u>
- dans les réserves	50 000	-
- dans le résultat	(778)	-
<i>Intérêts minoritaires dans les autres capitaux propres</i>	(4 643)	33 615
Total des intérêts minoritaires	<u>1 788 889</u>	<u>2 118 673</u>
Part des réserves revenant aux intérêts minoritaires	<u>2 135 726</u>	<u>2 180 862</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	<u>(342 195)</u>	<u>(95 804)</u>
Part des autres capitaux propres revenant aux intérêts minoritaires	<u>(4 643)</u>	<u>33 615</u>

Note 11 : Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 31 décembre 2015 à 14 473 822 DT contre 13 486 750 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Emprunts CFI-SICAR (Fonds à gérer MONFLEURY et HKP)	-	3 450 000
Emprunt Profal (ABC)	10 756 617	10 036 750
Emprunt Laaval	1 191 402	-
Emprunt Metecnal	2 525 803	-
Total	14 473 822	13 486 750

Note 12 : Provisions

Les provisions s'élèvent à 1 525 683 DT au 31 décembre 2015 contre 2 265 949 DT au 31 décembre 2014.

Note 13 : Passifs impôts différés

Les passifs d'impôts différés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 129 870 DT contre 138 218 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Passif d'impôt différé TPR	129 870	138 218
Total	129 870	138 218

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2015 à 24 248 622DT contre 32 048 125 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Fournisseurs locaux	3 077 143	2 328 226
Fournisseurs étrangers	17 724 437	26 124 689
Effets à payer	3 083 640	3 270 219
Fournisseurs - factures non encore parvenues	363 401	324 990
Total	24 248 622	32 048 125

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2015 à 13 053 510 DT contre 4 055 990 DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Personnel	32 359	38 134
Etat - impôts et taxes	286 893	283 578
CNSS	6 190 965	2 092 409
Assurances	110 880	57 430
Groupe	202 436	124 291
Créditeurs divers	5 389 687	596 931
Comptes de régularisations passif	761 939	863 217
Compte d'attente	78 351	-
Total	13 053 510	4 055 990

Note 16: Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2015 à 36 689 256DT contre 36 128 166DT au 31 décembre 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2015	Solde au 31/12/2014
Comptes bancaires débiteurs	21 456 512	15 806 034
Crédit de financement	15 200 000	20 310 349
Autres passifs financiers	32 744	11 784
Total	36 689 256	36 128 166

III. 3. Etat de résultat

Note 17 : Revenus

Les revenus du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 113 244 009DT contre 117 852 371DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 015	2 014
Revenus TPR	90 951 664	97 463 157
Revenus ALUFOND	-	777 445
Revenus CFI SICAR	33 061	66 746
Revenus TPR Trade	-	38 423
Revenus PROFAL MAGHREB	2 073 273	-
Revenus LAVAAL	13 277 176	12 127 810
Revenus METECNAL	6 908 835	7 378 790
Total	113 244 009	117 852 371

Note 18 :Variation des stocks de produits finis et encours

La variation des stocks de produits finis et encours du groupe s'élève au cours de l'exercice 2015 à (5 928 766)DT contre (1 963 498) DT au cours de l'exercice 2014et se détaille comme suit :

Libellé	2 015	2 014
Variation des stocks de produits finis	(3 271 599)	(1 843 155)
Variation encours de production	(2 543 372)	(120 343)
Variation de stock de travaux en cours	(113 794)	-
Total	(5 928 766)	(1 963 498)

Note 19 :Achats de marchandises consommées

Les achats de marchandises consommées du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 63 919 233DT contre 67 811 556 DT au cours de l'exercice 2014et se détaillent comme suit :

Libellé	2 015	2 014
Achat marchandise consommée TPR	52 921 863	48 499 920
Achat marchandise consommée ALUFOND	107 723	43 683
Achat marchandise consommée TPR TRADE	1 932 147	4 230 799
Achat marchandise consommée PROFAL MAGHREB	1 015 403	-
Achat marchandise consommée LAVAAL	6 485 652	10 994 110
Achat marchandise consommée METECNAL	1 456 445	4 043 044
Total	63 919 233	67 811 556

Note 20 :Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 12 213 574DT contre 12 881 310 DT au cours de l'exercice 2014et se détaillent comme suit :

Libellé	2 015	2 014
Achat d'approvisionnement consommés TPR	10 773 370	12 201 889
Achat d'approvisionnement consommés Alufond	1 070 867	679 421
Achat d'approvisionnement consommés Alucolor	91 465	-
Achat d'approvisionnement consommés Profal	277 872	-
Total	12 213 574	12 881 310

Note 21 : Charges de personnel

Les charges de personnel du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 14 687 513DT contre 14 172 897 DT au cours de l'exercice 2014et se détaillent comme suit :

Libellé	2 015	2 014
Charges de personnel TPR	7 824 566	8 094 316
Charges de personnel ALUFOND	298 372	233 486
Charges de personnel ALUCOLOR	94 611	-
Charges de personnel PROFAL MAGHREB	489 297	
Charges de personnel LAVAAL	3 642 712	3 504 292
Charges de personnel METECNAL	2 337 955	2 340 802
Total	14 687 513	14 172 897

Note 22 : Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 5 558 225 DT contre 5 512 303 DT au cours de l'exercice 2014et se détaillent comme suit :

Libellé	2 015	2 014
Dotations aux amortissements et aux provisions TPR	3 424 146	3 827 183
Dotations aux amortissements et aux provisions ALUFOND	424 946	415 277
Dotations aux amortissements et aux provisions PROFAL MAGHREB	995 546	-
Dotations aux amortissements et aux provisions Alucolor	54 367	-
Dotations aux amortissements et aux provisions LAVAAL	130 344	725 461
Dotations aux amortissements et aux provisions METECNAL	425 145	415 651
Dotations aux amortissements et aux provisions GOODWILL	103 731	103 731
Dotations aux amortissements et aux provisions CFI SICAR	-	25 000
Total	5 558 225	5 512 303

Note 23 : Autres charges d'exploitations

Les autres charges d'exploitations du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 10 727 862DT contre 5 465 846 DT au cours de l'exercice 2014et se détaillent comme suit :

Libellé	2 015	2 014
Autres charges d'exploitation TPR	4 717 837	4 970 313
Autres charges d'exploitation CFI SICAR	6 548	187 008
Autres charges d'exploitation ALUFOND	192 438	15 516
Autres charges d'exploitation TPR TRADE	25 252	37 774
Autres charges d'exploitation PROFAL MAGHREB	690 572	-
Autres charges d'exploitation ALUCOLOR	104 974	-
Autres charges d'exploitation LAVAAL	2 309 005	255 235
Autres charges d'exploitation METECNAL	2 679 711	-
Autres charges d'exploitation ITALYS	1 526	-
Total	10 727 862	5 465 846

Note 24 : Charges financières nettes

Les charges financières nettes du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 6 752 404DT contre 3 789 068 DT au cours de l'exercice 2014et se détaillent comme suit :

Libellé	2 015	2 014
Charges financières	6 218 958	4 083 199
Revenus des autres créances	(5 702)	(10 693)
Perte de change	869 383	393 601
Gain de change	(330 235)	(677 040)
Total	6 752 404	3 789 068

Note 25 : Produits des placements

Les produits des placements du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 2 952 759 DT contre 2 857 592 DT au cours de l'exercice 2014et se détaillent comme suit :

Libellé	2 015	2 014
Produits des valeurs financières et des placements TPR	2114 350	1 998 142
Produits des valeurs financières et des placements TPR TRADE	36 763	28 454
Revenus des titres de placements CFI SICAR	739 169	825 475
Revenus des titres de placements ALUCOLOR	57 209	-
Revenus des titres de placements LAVAAL	5 268	5 520
Total	2 952 759	2 857 592

Note 26 : Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 630 672 DT contre 489 804 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 015	2 014
Ristournes perçues	17 216	-
Produits nets sur cession des immobilisations	614 161	440 290
Divers gains ordinaires	(614)	49 514
Total	630 762	489 804

Note 27 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires du groupe s'élèvent au cours de l'exercice 2015 à 292 960 DT contre 242 970 DT au cours de l'exercice 2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	2 015	2 014
Autres pertes ordinaires TPR	249 476	230 523
Autres pertes ordinaires ALUFOND	2 478	11 558
Autres pertes ordinaires CFI SICAR	38	18
Autres pertes ordinaires TPR TRADE	3 000	79
Autres pertes ordinaires ALUCOLOR	175	-
Autres pertes ordinaires PROFAL MAGHREB	37 764	-
Autres pertes ordinaires METECNAL	-	792
Autres pertes ordinaires ITALYS	30	-
Total	292 960	242 970

Note 28: Impôt différé

L'impôt différé constaté en résultat s'élève au cours de l'exercice 2015 à 59 542 DT (produit) contre (78 682) DT (charge) au cours de l'exercice 2014 et se détaille comme suit :

Libellé	2 015	2 014
Impôts différés TPR	23 543	16 612
Impôts différés TPR TRADE	5 874	(1 066)
Impôts différés ALUFOND	30 125	(94 227)
Total	59 542	(78 682)

III. 3. Etat de flux de trésorerie

Note 29 : Variation de stock

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Variation des stocks TPR	1 303 727	(18 102 518)
Variation des stocks ALUFOND	(113 794)	384 204
Variation des stocks PROFAL MAGHREB	(1 468 352)	512 657
Variation des stocks LAVAAL	(1 035 588)	(5 028 895)
Variation des stocks METECNAL	(371 366)	187
Variation des stocks ALUCOLOR	-	807 267
Total	(1 685 373)	(21 427 099)

Note 30 : Variation des créances clients

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Variation des créances TPR	126 277	1 536 510
Variation des créances TPR TRADE	(2 658 306)	(132 469)
Variation des créances CFI-SICAR	(0)	(13 462)
Variation des créances ALUFOND	493 757	(509 722)
Variation des créances LAVAAL	1 525 713	(2 824 759)
Variation des créances PROFAL MAGHREB	(629 098)	2 375 422
Variation des créances METECNAL	9 860	2 441 791
Variation des créances ALUCOLOR	(100 795)	293 847
Total	(1 232 591)	3 167 159

Note 31 : Variation des autres actifs courants

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Variation des autres actifs TPR	41 837	(3 485 190)
Variation des autres actifs TPR TRADE	1 373 780	(149 064)
Variation des autres actifs CFI-SICAR	(7 964)	(24 181)
Variation des autres actifs ALUFOND	(1 135 876)	60 615
Variation des autres actifs PROFAL MAGHREB	(472 323)	(2 184 426)
Variation des autres actifs LAVAAL	(371 138)	6 458
Variation des autres actifs ALUCOLOR	90 846	1 651 753
Variation des autres actifs METECNAL	(26 339)	(445 686)
Variation des autres actifs ITALYS	(27)	-
Total	(507 204)	(4 569 722)

Note 32 : Variation des fournisseurs et autres dettes

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR	(6 610 467)	8 500 048
Variation des fournisseurs et autres dettes TPR TRADE	(17 887)	(153 080)
Variation des fournisseurs et autres dettes CFI-SICAR	16 589	79 096
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUFOND	1 696 751	(209 417)
Variation des fournisseurs et autres dettes PROFAL MAGHREB	5 418 450	(4 103 782)
Variation des fournisseurs et autres dettes LAVAAL	66 803	7 129 009
Variation des fournisseurs et autres dettes METECNAL	159 520	(7 402 215)
Variation des fournisseurs et autres dettes ALUCOLOR	466 729	(2 344 960)
Variation des fournisseurs et autres dettes ITALYS	1 530	-
Total	1 198 018	1 494 698

Note 33 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles TPR	(4 519 352)	(3 394 968)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles ALUFOND	(196 479)	(227 228)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles PROFAL MAGHREB	(115 462)	(2 000 704)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles LAVAAL	(277 814)	(210 364)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles METECNAL	(545 690)	(1 801 414)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles Alucolor	(846 793)	-
Total	(6 501 590)	(7 634 677)

Note 34 : Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Acquisition d'immobilisations financières TPR	(650 574)	(2 759 607)
Acquisition d'immobilisations financières CFI-SICAR	(458 300)	(20 000)
Acquisition d'immobilisations financières ALUFOND	(12 110)	(17 360)
Acquisition d'immobilisations financières PROFAL MAGHREB	27 029	-
Acquisition d'immobilisations financières Laaval	88	-
Acquisition d'immobilisations financières METECNAL	(78 468)	-
Acquisition d'immobilisations financières Alucolor	(1 400)	-
Total	(1 173 735)	(2 796 967)

Note 35 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

Libellé	31/12/2015	31/12/2015
Cession d'immobilisations financières TPR	1 421 588	2 526 227
Cession d'immobilisations financières ALUFOND	19 200	9 930
Cession d'immobilisations financières CFI SICAR	3 614 605	1 637 500
Total	5 055 393	4 173 657

Note 36 : Dividendes et autres distributions

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Dividendes TPR	(10 350 000)	(10 350 000)
Dividendes ALUFOND	-	(700)
Total	(10 350 000)	(10 350 700)

Note 37 : Remboursement d'emprunts

Libellé	31/12/2015	31/12/2015
Remboursement emprunts TPR	(72 797 763)	(43 483 545)
Total	(72 797 763)	(43 483 545)

Note 38 : Encaissement sur emprunts

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encaissement sur emprunts TPR	67 708 374	55 222 133
Encaissement sur emprunts Profal Maghreb	719 867	2 595 956
Encaissement sur emprunts Laaval	1 191 402	-
Encaissement sur emprunts METECNAL	2 525 803	-
Total	72 145 446	57 818 089

Note 39 : Encaissement provenant des placements

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Encaissement provenant des placement TPR	67 400 000	72 735 514
Encaissement provenant des placement CFI SICAR	946 087	-
Encaissement provenant des placement ALUFOND	600 000	600 000
Encaissement provenant des placement ALUCOLOR	2 000 000	2 000 000
Encaissement provenant des placement METECNAL	-	124 647
Total	70 946 087	75 460 161

Note 40 : Décaissement affectés à l'acquisition de placements

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Décaissement pour acquisition de placement TPR	(65 918 807)	(76 900 000)
Décaissement pour acquisition de placement ALUFOND	(600 000)	(600 000)
Décaissement pour acquisition de placement ALUCOLOR	(2 000 000)	(2 000 000)
Total	(68 518 807)	(79 500 000)

Note 41 : Trésorerie à la clôture de l'exercice

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Chèques à encaisser	3 883 612	3 802 271
Comptes bancaires créditeurs	2 737 810	1 040 016
Comptes bancaires débiteurs	(21 456 512)	(15 806 034)
Caisses	34 274	104 144
Total	(14 800 815)	(10 859 603)

« Groupe TPR »
Rapport Général des commissaires aux comptes

Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les actionnaires du Groupe TPR,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 17 juin 2014, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe TPR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe TPR, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 94 693 912DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 9 348 465 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers consolidés

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe « TPR », du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice.

Tunis, le 25 Avril 2016

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST& YOUNG
Anis LAADHAR**

Naoufel AMRI

FCP IRADETT 100

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers annuels-Exercice clos le 31 décembre 2015

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint du fonds commun de placement « *IRADETT 100* » comprenant le bilan au 31 décembre 2015 ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date et les notes aux états financiers.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le Gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles appliquées en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Etendue de l'audit

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annuels du fonds commun de placement « **IRADETT 100** » arrêtés au 31 décembre 2015 sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle, pour tout aspect significatif, du résultat des opérations du fonds commun de placement pour l'exercice 2015, de son patrimoine, ainsi que des mouvements de l'actif net à la fin de cet exercice conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

1. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion et dans les documents mis à la disposition des copropriétaires sur la situation financière et les comptes annuels.
2. Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

P/ HLB GSAudit&Advisory

Ghazi HANTOUS

BILAN
AU 31/12/2015
(Exprimé en Dinar)

<u>ACTIF</u>	<u>NOTE</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2015</u>	<u>Au</u> <u>31/12/2014</u>
AC1-PORTEFEUILLE-TITRES	AC 1	393 379	426 584
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		365 291	396 833
b-Obligations et valeurs assimilées		28 088	29 750
c-Autres valeurs		0	0
AC2-PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS	AC 2	98 562	112 104
a-Placements monétaires		0	0
b-Disponibilités		98 562	112 104
AC3-CREANCE D'EXPLOITATION	AC3	5 040	0
AC4-AUTRES ACTIFS		0	0
TOTAL ACTIF		496 981	538 688
<u>PASSIF</u>			
PA1-OPERATEURS CREDITEURS	PA 1	1 468	1 699
PA2-AUTRS CREDITEURS DIVERS	PA 2	330	263
TOTAL PASSIF		1 798	1 962
<u>ACTIF NET</u>			
CP1-CAPITAL	CP 1	491 585	529 805
CP2-SOMMES DISTRIBUABLES	CP 2	3 598	6 921
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		26	27
b-Sommes distribuables de l'exercice		3 572	6 894
ACTIF NET		495 183	536 726
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		496 981	538 688

ETAT DE RESULTAT
AU 31/12/2015
(Exprimé en Dinars)

Rubrique	NOTE	Du 01/01/2015	Du 01/01/2014
		Au 31/12/2015	Au 31/12/2014
PR 1-Revenus de portefeuille-titres	PR 1	12 484	16 311
a-Dividendes		10 965	14 689
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 519	1 623
c-Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2-Revenus des placements monétaires	PR 2	3 030	4 859
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		15 514	21 170
CH 1-Charges de gestion des placements	CH 1	-11 400	-12 756
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 114	8 414
PR 3-Autres produits		0	0
CH 2-Autres charges	CH 2	-542	-684
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 572	7 731
PR 4-Régularisations du résultat d'exploitation		0	-837
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		3 572	6 894
PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	837
_Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-50 767	65 172
_Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		13 188	-22 676
_Frais de négociation de titres		-641	-879
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-34 648	49 348

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET

**AU 31/12/2015
(Exprimé en Dinars)**

	<u>Du 01/01/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u>
	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<u>AN 1-VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	-34 648	49 348
a-Résultat d'exploitation	3 572	7 731
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-50 767	65 172
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 188	-22 676
d-Frais de négociation de titres	-641	-879
<u>AN 2-DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-6 895	-4 730
<u>AN 3-TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	0	-80 885
a-Souscriptions	0	4 845
_Capital	0	4 514
_Régularisation des sommes non distribuables	0	248
_Régularisation des sommes distribuables	0	83
_Droits d'entrée	0	0
b-Rachats	0	-85 730
_Capital	0	-79 813
_Régularisation des sommes non distribuables	0	-5 858
_Régularisation des sommes distribuables	0	-924
_Droit de sortie	0	864
VARIATION DE L'ACTIF NET	-41 543	-36 267
<u>AN 4-ACTIF NET</u>		
a-En début de l'exercice	536 726	572 994
b-En fin de l'exercice	495 183	536 726
<u>AN 5-NOMBRE DE PARTS</u>		
a-En début de l'exercice	33 635	38 773
b-En fin de l'exercice	33 635	33 635
VALEUR LIQUIDATIVE	14,722	15,957
DIVIDENDES PAR PART	0,205	0,122
AN6-TAUX DE RENDEMENT	-6,45%	8,80%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2015

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués à la date de clôture à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2015. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont évalués à leur coût d'acquisition.

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat

ACTIFS

AC1 – Portefeuille Titres

Le portefeuille titre s'élève au 31/12/2015 à 393 379 DT contre 426 584 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Coût d'acquisition	476 490	458 866	17 624
Actions et droits rattachés	427 291	411 825	15 466
Titres OPCVM	21 999	18 241	3758
Obligations et valeurs assimilées	27 200	28 800	-1 600
Plus ou moins-values potentielles	-83 999	-33 232	-50 767
Actions et droits rattachés	-86 359	-35 139	-51 220
Titres OPCVM	2 360	1 907	453
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	888	950	-62
Total	393 379	426 584	-33 205

L'état détaillé du portefeuille se présente en comme suit :

ETAT DU PORTEFEUILLE - TITRES
ARRETE AU 31/12/2015

DESIGNATION DU TITRE	NRE/ TITRE	Coût d'acquisition.	Val au 31/12/2015	% ACTIF	% K émetteur
ACTIONS		427 291	340 932	68,60%	
ASSAD	4 000	36 876	21 116	4,25%	0,03%
ATB	4 500	29 312	18 887	3,80%	0,00%
ATTIJARI BANK	700	11 657	16 820	3,38%	0,00%
BNA	2 000	21 332	22 116	4,45%	0,01%
BTE	1 502	45 765	26 467	5,33%	0,15%
CEREALIS	3 478	23 477	13 147	2,65%	0,07%
Ciments de Bizerte	6 000	51 477	18 846	3,79%	0,01%
City cars	732	8 015	9 738	1,96%	0,01%
ECYCL	1 000	11 200	34 137	6,87%	0,02%
Monoprix	1 200	25 000	16 806	3,38%	0,01%
SOTEMAIL	4 000	10 000	10 180	2,05%	0,02%
OTH	5 700	39 860	39 843	8,02%	0,01%
SFBT	927	12 018	20 718	4,17%	0,00%
SOTUVER	2 959	19 350	8 563	1,72%	0,01%
STB NS	7 000	40 600	39 690	7,99%	0,00%
TGH	17 000	18 540	10 710	2,16%	0,02%
TPR	4 210	22 812	13 148	2,65%	0,01%
TITRES OPCVM		21 999	24 359	4,90%	
FCP CAPITALISATION ET GUARANTIE	14	18 241	20 759	4,18%	0,04%
ARABIA SICAV	62	3 758	3 600	0,72%	0,07%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES		27 200	28 088	5,65%	
EMPRUNTS DE SOCIETES					
ATB 2007/1 Catég D	400	27 200	28 088	5,65%	0,40%
TOTAL		476 490	393 379	79,15%	

Mouvement du portefeuille

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	Plus ou moins value latentes	Valeur au 31/12/2015	Plus ou moins value réalisée
Solde au 31-12-2014	458 866	950	-33 232	426 584	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Actions	117 968			117 968	
Titres OPCVM	4 546			4 546	
<u>Remboursement et Cession de l'exercice</u>					
Vente Actions	-102 502			-102 502	13 188
Remboursement Emprunt de société	-1 600			-1 600	
Cession titres OPCVM	-787			-787	
Variation des intérêts courus		-62		-62	
Variation des plus ou moins-values latentes			-50 767	-50 767	
Solde au 31-12-2015	476 490	888	-83 999	393 379	13 188

AC2 –Placements monétaires et Disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31/12/2015 à 98 562 DT contre 112 104 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Avoir en banque	97 894	110 918	-13 024
Intérêts courus/Avoir en banque	668	1 186	-518
Total	98 562	112 104	-13 542

AC3 –Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2015 à 5 040 DT et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Ventes actions	5 040	0	5 040
Total	5 040	0	5 040

ACTIFS NET ET PASSIFS

PA1 – Opérateurs créditeurs :

Cette rubrique enregistre les rémunérations à payer au gestionnaire et au dépositaire calculées conformément aux dispositions du règlement intérieur.

Le solde des opérateurs créditeurs s'élève au 31/12/2015 à 1 468 DT contre 1 699 DT au 31/12/2014, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Gestionnaire	852	1 010	-158
Dépositaire	616	689	-73
Total	1468	1 699	-231

PA2 –Autres créditeurs divers :

Le solde des autres créditeurs divers s'élève au 31/12/2015 à 330 DT contre 263 DT au 31/12/2014, il se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
CMF	41	49	-8
Retenues à la source	276	214	62
Autres	13	0	13
Total	330	263	67

CP1 - Capital :

Les mouvements sur le capital en 2015 se détaillent comme suit :

<u>Capital au 31/12/2014</u>	<u>Montant</u>
- Montant	529 805
- Nombre de titres	33 635
- Nombre de porteur de parts	1
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteur de parts entrants	0
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	0
- Nombre de titres	0
- Nombre de porteurs de parts sortants	0
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	13 188
- Régularisation des sommes non distribuables	0
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-50 767
- Frais de négociation de titres	-641
- Droit de sortie	0
<u>- Capital au 31/12/2015</u>	
- Montant	491 585
- Nombre de titres	33 635
- Nombre de porteurs de parts	1

CP2- -Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2015 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Sommes distribuables de l'exercice	3 572	6 894	-3 322
Sommes distribuables des exercices antérieurs	26	27	-1
Total	3 598	6 921	-3 323

ETAT DE RESULTAT

PR1 – Revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 12 484 DT au 31/12/2015 contre 16 312 DT au 31/12/2014 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Revenus des actions	10 965	14 689	-3 724
Revenus des obligations et valeurs assimilés	1 519	1 623	-104
Total	12 484	16 311	-3 828

PR2 – Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015, à 3 030 DT contre 4 859 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Intérêts sur comptes de dépôts	3 030	4 859	-1 829
Total	3 030	4 859	-1 829

CH1 – Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015 à 11 400 DT contre 12 756 DT au 31/12/2014 et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Rémunération du gestionnaire	10 784	12 066	-1 282
Rémunération du dépositaire	616	690	-74
Total	11 400	12 756	-1 356

CH2 – Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2015 à 542 DT contre 684 DT au 31/12/2014 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014	Variation
Redevance CMF	522	584	-62
Services bancaires et assimilés	13	15	-2
Impôts et taxes	7	85	-78
Total	542	684	-142

4. Autres informations

4-1 Données par part

La formation du résultat par part se présente comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	0,371	0,485	0,416	0,249	0,334
Revenus des placements monétaires	0,090	0,144	0,090	0,172	0,202
Total des revenus de placements	0,461	0,629	0,506	0,421	0,536
Charges de gestion des placements	-0,339	-0,379	-0,329	-0,448	-0,387
Revenus Nets des placements	0,122	0,250	0,177	-0,027	0,149
Autres charges	-0,016	-0,020	-0,017	-0,021	-0,018
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,106	0,230	0,160	-0,048	0,131
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	-0,025	0,000	0,010	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	0,106	0,205	0,160	-0,038	0,131
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,025	0,000	-0,010	0,000
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1,509	1,938	-0,766	-0,630	-0,293
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,392	-0,674	-0,056	-0,741	0,086
Frais de négociation de titres	-0,019	-0,026	-0,020	-0,036	-0,044
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-1,136	1,238	-0,842	-1,407	-0,251
Résultat net de l'exercice	-1,030	1,467	-0,682	-1,455	-0,120
Droits d'entrée et droits de sorties	0,000	0,026	0,000	0,065	0,041
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,136	1,263	-0,842	-1,342	-0,210
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-0,167	0,000	0,042	0,195
Sommes non distribuables de l'exercice	-1,136	1,096	-0,842	-1,300	-0,015
Distribution de dividendes	0,205	0,122	0,000	0,175	0,030
Valeur liquidative	14,722	15,957	14,778	15,460	16,973

4-2 Ratios de gestion des placements

<i>Ratios de gestion des placements</i>	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,18%	2,18%	2,18%	2,18%	2,18%
Autres charges/actif net moyen	0,10%	0,12%	0,11%	0,10%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	0,68%	1,32%	1,06%	-0,23%	0,74%
Nombre de parts	33 635	33 635	38 773	38 824	53 945
Actif net moyen	522 159	584 269	584 403	798 512	955 663

4-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,75% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'AFC au 31/12/2015 s'élève à 10 784 DT TTC contre 12 066 DT TTC au 31/12/2014.

4-4 Rémunération du dépositaire

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération de l'ATB au 31/12/2015 s'élève à 616 DT TTC contre 690 DT TTC au 31/12/2014.

FCP IRADETT CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

Rapport du Commissaire aux Comptes
Etats financiers arrêtés au 31 décembre 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion AFC, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP IRADETT CEA arrêtés au 31 décembre 2015, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de **569 376** dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir une perte nette de **32 977** dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de **567 922** dinars, pour **40 979** parts, aboutissant à une valeur liquidative par part de **13,859** dinars, ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement des états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement IRADETT CEA au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis

Vérifications spécifiques

Le fonds n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum de 2% d'emploi des actifs en disponibilités prévu par l'article 2 du décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Conformément à la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 30 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir

Mohamed LOUZIR

BILAN
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>ACTIF</u>			
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	III.1	562 055	576 311
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		562 055	576 311
b- Obligations et valeurs assimilées		0	0
c- Autres valeurs		0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités	III.2	7 321	12 787
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		7 321	12 787
AC3- Créances d'exploitation		0	0
AC4- Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		569 376	589 098
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	III.3	1 234	1 080
PA2- Autres créditeurs divers	III.4	219	209
TOTAL PASSIF		1 453	1 289
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	III.5	556 575	574 696
CP2- Sommes distribuables	III.6	11 348	13 114
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		21	17
b- Sommes distribuables de l'exercice		11 327	13 097
ACTIF NET		567 922	587 810
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		569 376	589 098

ETAT DE RESULTAT

(Exprimé en dinars)

	Notes	Période DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	Période DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	III.7	21 039	17 211
a- Dividendes		21 039	16 699
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	513
c- Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	III.8	1 139	1 022
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		22 177	18 233
CH 1- Charges de gestion des placements	III.9	7 065	5 501
REVENU NET DES PLACEMENTS		15 113	12 732
PR 3- Autres produits		0	0
CH 2- Autres charges	III.10	685	537
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 427	12 195
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		-3 100	902
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		11 327	13 097
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 100	(902)
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(112 242)	72 043
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		66 088	(38 127)
_ Frais de négociation de titres		(1 250)	(1 155)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(32 977)	44 956

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(exprimé en dinars)

	Période DU 01/01/2015 AU 31/12/2015	Période DU 01/01/2014 AU 31/12/2014
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	14 427	12 195
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(112 242)	72 043
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 088	(38 127)
d- Frais de négociation de titres	(1 250)	(1 155)
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(13 094)	(9 407)
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	287 157	165 345
_ Régularisation des sommes non distribuables	853	12 826
_ Régularisation des sommes distribuables	1 706	2 971
_ Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
_ Capital	(266 574)	(95 259)
_ Régularisation des sommes non distribuables	7 848	(10 448)
_ Régularisation des sommes distribuables	(4 805)	(2 058)
_ Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	(19 887)	108 927
AN4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	587 809	478 883
b- en fin d'exercice	567 922	587 809
AN5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	39 559	34 425
b- en fin d'exercice	40 979	39 559
VALEUR LIQUIDATIVE	13,859	14,859
AN6- TAUX DE RENDEMENT	-4,50%	8,78%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtées au 31/12/2015

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

II.2. Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les placements en actions admises à la cote sont évaluées, en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions ; c'est à dire à la valeur de marché.

c- Evaluation des bons de Trésor assimilables

Les bons de Trésor assimilable sont évalués à leur coût d'acquisition.

Il est à noter que le fonds procède à l'amortissement de la surcote constatée lors de l'acquisition des

bons de Trésor assimilables au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

d- Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition.

II.3. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

III.1- Portefeuille titres

a- Les actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés s'élèvent à 562 055 dinars au 31 décembre 2015.

Ils se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur réelle au 31/12/2015	% ACTIF
Air Liquide	3	762,910	448,287	0,08%
ALKIMIA	100	5 988,235	4 623,000	0,81%
ASSAD	8 000	68 271,549	42 232,000	7,42%
ATB	12 000	62 687,628	50 364,000	8,85%
ATL	11 000	35 450,960	31 075,000	5,46%
Attijari Bank	600	12 610,425	14 417,400	2,53%
BNA	3 400	32 113,000	37 597,200	6,60%
BT	2 333	20 494,252	20 997,000	3,69%
BTE	1 400	39 870,962	24 669,400	4,33%
CEREALIS	4 000	27 026,100	15 120,000	2,66%
Ciments de Bizerte	8 200	59 632,359	25 756,200	4,52%
ECYCL	407	4 436,111	13 893,759	2,44%
MONOPRIX	2 900	54 902,000	40 614,500	7,13%
MPBS	1 000	7 000,000	5 094,000	0,89%
OTH	7 400	52 292,480	51 726,000	9,08%
SOTEMAIL	10 885	27 152,500	27 702,325	4,87%
SFBT	1 167	16 461,990	26 082,450	4,58%
SOTUVER	4 300	27 551,364	12 444,200	2,19%
STB NS	8 600	49 880,000	48 762,000	8,56%
SOTPAP	297	1 485,000	1 158,894	0,20%
TLEASING	524	14 694,488	8 921,100	1,57%
TPR	8 000	43 186,887	24 984,000	4,39%
TGH	30 000	32 843,187	18 900,000	3,32%
UADH	2 000	13 000,000	14 472,000	2,54%
Total	128 516	709 794,387	562 054,715	98,71%

III.2- Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 7 321 dinars au 31 décembre 2015 représentant des avoirs en banque auprès de l'ATB d'un montant de 7 248 dinars et des intérêts courus sur autres placements monétaires d'un montant de 73 dinars.

III.3- Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2015, les opérateurs créditeurs s'élèvent à 1 234 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2015	Solde 31/12/2014
Rémunération du dépositaire	785	611
Rémunération du gestionnaire	449	469
TOTAL	1 234	1 080

III.4- Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2015, les autres créditeurs divers s'élèvent à 219 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2015	Solde 31/12/2014
Redevances CMF à payer	47	50
Retenue à la source	172	159
Total	219	209

III.5- Capital

Les mouvements sur le capital du fonds enregistrés durant l'année 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2015

Montant	574 696
Nombre de titres	39 559
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	287 157
Nombre de titres émis	19 771
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	266 574
Nombre de titres rachetés	18 351
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	66 088
Régularisation des sommes non distribuables	8 701
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(112 242)
Frais de négociation de titres	(1 250)

Capital au 31/12/2015

Montant	556 575
Nombre de titres	40 979
Nombre de porteurs de parts	1

III.6- Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 11 348 dinars se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Désignation	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Sommes distribuables des exercices antérieurs	21	17
Sommes distribuables de l'exercice	11 327	13 097
TOTAL	11 348	13 114

III.7- Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2015, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 21 039 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus des actions et valeurs assimilés	21 039	16 699
Revenus des bons de Trésor assimilables	0	513
TOTAL	21 039	17 211

III.8- Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 1139 dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Intérêts des comptes de dépôts	1 139	1 022
TOTAL	1 139	1 022

III.9- Charges de gestion des placements

La gestion du fonds est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien

Au titre de l'exercice 2015, les charges de gestion des placements se sont élevées à 7 065 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Rémunération du dépositaire	785	611
Rémunération du gestionnaire	6 280	4 890
TOTAL	7 065	5 501

III.10- Autres charges

Au titre de l'exercice 2015, les autres charges s'élèvent à 685 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Redevance CMF	665	518
Services bancaires	13	14
Timbre fiscal	7	5
TOTAL	685	537

IV. NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes de départ	611 809	-	(35 497)	576 311	
Actions	611 809	-	(35 497)	576 311	
Bons du trésor assimilables (BTA)	-	-	-	-	
Acquisitions de l'exercice					
Actions	227 710			227 710	
Bons du trésor assimilables (BTA)	-			-	
Cessions de l'exercice					
Actions	(129 724)			(129 724)	66 088
Bons du trésor assimilables (BTA)	-			-	
Variation des plus ou moins-value latentes					
Actions			(112 242)	(112 242)	
Bons du trésor assimilables (BTA)			-	-	
Variation des intérêts courus sur BTA					
Bons du trésor assimilables (BTA)		-		-	
Soldes de clôture	709 794	-	(147 740)	562 055	66 088
Actions	709 794	-	(147 740)	562 055	66 088
Bons du trésor assimilables (BTA)	-	-	-	-	

V. AUTRES INFORMATIONS

Données par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	0,541	0,461	0,381	0,457
Charges de gestion des placements	0,172	0,139	0,133	0,175
Revenu net des placements	0,369	0,322	0,248	0,282
Autres charges	0,017	0,014	0,014	0,017
Résultat d'exploitation	0,352	0,308	0,234	0,265
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,076	0,023	0,039	0,001
Sommes distribuables de l'exercice (1)	0,276	0,331	0,273	0,266
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,076	-0,023	-0,039	-0,001
Frais de négociation de titres	-0,031	-0,029	-0,031	-0,043
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	-2,739	1,821	-1,056	-2,053
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,613	-0,964	-0,071	0,398
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-1,157	0,828	-1,158	-1,698
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-0,805	1,136	-0,924	-1,433
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,157	0,828	-1,158	-1,698
Régularisation du résultat non distribuable	0,212	0,060	-0,177	0,042
Sommes Non distribuables de l'exercice	-0,944	0,888	-1,336	-1,657
Distribution de dividendes	0,331	0,273	0,266	0,325
Valeur Liquidative	13,859	14,859	13,911	15,239

Ratios de gestion des Placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,06%	1,06%	1,06%	1,07%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,10%	0,11%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,17%	2,35%	1,87%	1,62%
Actif net moyen	665 172	518 492	430 416	420 844

- Les pourcentages des colonnes 2014,2013et 2012 ont été modifiés pour des raisons de comparabilités.